

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 905**4 septembre 2003****SOMMAIRE**

ABN AMRO Funds, Sicav, Luxembourg	43432	L.G. Lux S.A., Rodange	43402
ACM Libor Trust	43394	L.G. Lux S.A., Rodange	43405
Alerno Holding S.A., Luxembourg	43412	L.S.Z., Lëtzebuerger Sëcherhéets Zenter S.A., Steinfort	43428
Aqua-Rend, Sicav, Luxembourg	43416	Lubtrading, G.m.b.H., Moersdorf	43421
Artmarkt Holding S.A., Luxembourg	43440	Lucille 1 S.A., Luxembourg	43426
Axor Holding S.A., Luxembourg	43439	Lucille 2 S.A., Luxembourg	43411
Beagle Holding Luxembourg, S.à r.l., Luxem- bourg	43412	Lucille Sigma S.A., Luxembourg	43425
Beagle Holding Luxembourg, S.à r.l., Luxem- bourg	43412	Maria-De Holding S.A., Luxembourg	43436
Blue Chip Selection, Sicav, Luxembourg	43417	MBE S.A., Bertrange	43423
Bobra Holding S.A., Luxembourg	43419	(The) MC Russian Market Fund, Sicav, Luxem- bourg	43433
Bodena S.A., Luxembourg	43409	Mediolux Holding S.A., Luxembourg	43428
Bodena S.A., Luxembourg	43409	Nahuko S.A., Luxembourg	43419
Bondinvest Holding S.A., Luxembourg	43423	Natebo (Luxembourg) S.A.H., Luxembourg	43414
BT Luxembourg S.A., Luxembourg	43407	NK Gamma Futures Program Yen	43433
Cards International Luxembourg S.A., Luxem- bourg	43420	NK Gamma Global Program for Qualified Inves- tors	43432
CDP Capital-Euromezz, S.à r.l., Luxembourg ...	43418	Ogoue Holding S.A., Luxembourg	43440
Clearline S.A., Luxembourg	43407	Optimetra S.A.H., Luxembourg	43425
Clearline S.A., Luxembourg	43407	Parracho, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	43394
Cobrilux S.A.H., Luxembourg	43440	Patrifam S.A.H., Luxembourg	43437
Codafra, S.à r.l., Luxembourg	43408	Patris S.A., Bertrange	43426
Diego S.A.H., Luxembourg	43434	Peinture Güth, S.à r.l., Grevenmacher	43401
Dust&Scratches, A.s.b.l., Bertrange	43396	Prithvi Holding S.A., Luxembourg	43400
Eldfell S.A.H., Luxembourg	43438	Regate Holding S.A., Luxembourg	43437
Espeve S.A., Luxembourg	43408	Rocky Mountains Holding S.A., Luxembourg ...	43434
Explor Holding S.A., Luxembourg	43420	Roussillon Holding S.A., Luxembourg	43431
Fila Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	43422	Seraya S.A.H., Luxembourg	43435
Flaine Financière S.A., Luxembourg	43435	SGBT Esprit 2002 S.C.A., Luxembourg	43438
Fleming Frontier Fund, Sicav, Senningerberg	43436	Skogsmössen S.A., Luxembourg	43401
Fortuna Select Fund, Sicav, Luxembourg	43439	Soforest S.A.H., Luxembourg	43435
Golf Financial Investment S.A.H., Luxembourg ...	43437	Spanimmo S.A.H., Luxembourg	43431
Gonella S.A.H., Luxembourg	43420	T.A.S.L., Trust and Accounting Services Luxem- bourg, S.à r.l., Luxembourg	43413
Hoxia S.A., Luxembourg	43398	Tele-Call S.A., Luxembourg	43405
IGO Finance S.A., Luxembourg	43406	UBS (Lux) Institutional Fund	43434
Iguana Holding S.A., Pétange	43415	Valamoun S.A.H., Luxembourg	43436
Ingénierie Réunion, S.à r.l., Luxembourg	43396	VF Investments, S.à r.l., Luxembourg	43432
Interstyle Holding S.A., Luxembourg	43417	VF Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	43427
Jeerado Holding S.A., Luxembourg	43418	Wardim S.A.H., Luxembourg	43395
Jing Tai, S.à r.l., Pétange	43409	Wardim S.A.H., Luxembourg	43418
Kibo S.A.H., Luxembourg	43438	World Investment Opportunities Funds, Sicav, Lu- xembourg	43439
Kingbell S.A., Luxembourg	43410		
Kingbell S.A., Luxembourg	43411		
Kop Maeder Egli S.A.H., Luxembourg	43435		

ACM LIBOR TRUST, Fonds Commun de Placement.*Acte modificatif au Règlement de Gestion*

ALLIANCE (CAPITAL) LUXEMBOURG S.A., la Société de Gestion et STATE STREET BANK LUXEMBOURG S.A., la Banque Dépositaire, de ACM LIBOR TRUST, un fonds commun de placement établi selon le droit luxembourgeois (le «Fonds»), ont décidé la modification suivante du Règlement de Gestion du Fonds:

La première phrase du premier paragraphe de l'article 16 «Durée du Fonds, Liquidation» est modifiée de manière à lire comme suit:

«Le Fonds est établi pour une période expirant le 25 septembre 2003, à moins qu'il ne soit clôturé de manière anticipative en cas d'un Evénement de Clôture tel que décrit à l'article 4 ci-dessus.»

Fait à Luxembourg, le 29 août 2003.

ALLIANCE (CAPITAL) LUXEMBOURG S.A. / STATE STREET BANK LUXEMBOURG S.A.

Pour traduction conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2003, réf. LSO-AI00201. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

Amendment to the Management Regulations

ALLIANCE CAPITAL (LUXEMBOURG) S.A. as Management Company and STATE STREET BANK LUXEMBOURG S.A. as Custodian of ACM LIBOR TRUST, a fonds commun de placement under the laws of Luxembourg (the «Fund»), have agreed to the following amendment to the Management Regulations of the Fund:

The first sentence of the first paragraph of article 16 «Duration of the Fund, Liquidation» shall be amended to be read as follows:

«The Fund has been established for a period expiring on September 25, 2003 unless it is terminated earlier in the case of a Termination Event as provided for in article 4 above.»

Made in Luxembourg, on 29th August 2003.

ALLIANCE (CAPITAL) LUXEMBOURG S.A. / STATE STREET BANK LUXEMBOURG S.A.

Signatures / Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2003, réf. LSO-AI00200. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(052990.2//31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2003.

PARRACHO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-4023 Esch-sur-Alzette, 26, rue Jean-Pierre Bausch.

R. C. Luxembourg B 94.934.

STATUTS

L'an deux mille trois, le deux juillet.

Par-devant Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Dudelange.

A comparu:

Vic Parracho, ouvrier, né à Vila Nova de Barquinha (Portugal) le 29 juillet 1960, demeurant à L-3352 Leudelage, 15, rue Eich.

Le comparant a requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il déclare constituer.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de PARRACHO, S.à r.l.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Esch-sur-Alzette.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non-alcooliques ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents (12.400,-) Euros, représenté par cent (100) parts de cent vingt-quatre (124,-) Euros chacune.

Art. 6. Les parts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

Art. 7. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2003.

Souscription et libération

Les parts sociales sont entièrement souscrites par Vic Parracho, ouvrier, né à Vila Nova de Barquinha (Portugal) le 29 juillet 1960, demeurant à L-3352 Leudelange, 15, rue Eich.

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à huit cent cinquante (850,-) Euros.

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-4023 Esch-sur-Alzette, 26, rue Jean-Pierre Bausch.

- Le nombre des gérants est fixé à deux (2).

Sont nommés gérants pour une durée illimitée:

- Vic Parracho, ouvrier, né à Vila Nova de Barquinha (Portugal) le 29 juillet 1960, demeurant à L-3352 Leudelange, 15, rue Eich, gérant administratif, et

- Barbara Geiser, commerçante, née à Bâle (Suisse) le 23 juin 1945, demeurant à L-1420 Luxembourg, 66, avenue Gaston Diederich, gérante technique.

La société est engagée jusqu'à concurrence de mille deux cent cinquante (1.250,-) Euros par la signature individuelle de la gérante technique et au-delà par la signature conjointe des deux gérants.

Dont acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après information par le notaire des comparants que la constitution de la présente société ne dispense pas, le cas échéant, la société de l'obligation de demander une autorisation de commerce afin de pouvoir se livrer à l'exercice des activités décrites plus haut sub «objet social» respectivement après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, de tout ce qui précède, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. Parracho, F. Molitor.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 9 juillet 2003, vol. 877, fol. 88, case 11. – Reçu 124 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 14 juillet 2003.

F. Molitor.

(046767.3/223/61) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2003.

WARDIM S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 28.594.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 6 juin 2003 a appelé aux fonctions de Commissaire aux comptes, avec effet à l'exercice social commençant le 1^{er} janvier 2003, la FIDUCIAIRE INTERNATIONALE S.A., 6-12, rue du Fort Wallis, L-2016 Luxembourg, en remplacement de COMCOLUX S.A. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2004.

Puis cette Assemblée a ratifié la décision du Conseil d'administration de nommer aux fonctions d'administrateur B UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, en remplacement de Madame Isabelle Wieme.

Lors de cette même Assemblée, les mandats des administrateurs

Monsieur Marcel Genadry, administrateur A, administrateur de sociétés, 103, rue du Général Lozt, B-1180 Bruxelles,

Monsieur Roger Leclercq, administrateur A, administrateur de sociétés, 17, rue d'en Haut, B-7830 Silly,

Monsieur Guy Fasbender, administrateur B, employé privé, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

MONTEREY SERVICES S.A., administrateur B, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg,

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., administrateur B, 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg,

ont été renouvelés pour une période d'un an qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2004.

Luxembourg, le 6 juin 2003.

Pour WARDIM S.A.

G. Fasbender

Administrateur B

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2003, réf. LSO-AH00381. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(047580.3/029/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2003.

**INGENIERIE REUNIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. I.C.B.L., INGENIERIE ET CONSEIL EN BATIMENT, LUXEMBOURG, S.à r.l.).**

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 29.724.

L'an deux mille trois, le sept juillet.

Par-devant Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Dudelange, soussigné.

Ont comparu:

1.- Nico Lanter, ingénieur-technicien, né à Luxembourg le 31 janvier 1949, demeurant à L-1420 Luxembourg, 6, avenue Gaston Diderich,

2.- Léon Lanter, retraité, né à Remerschen le 21 février 1925, demeurant à L-5612 Mondorf-les-Bains, 56, avenue François Clement, ici représenté par Nico Lanter, préqualifié, sur base d'une procuration ci-annexée,

seuls associés de INGENIERIE ET CONSEIL EN BATIMENT, LUXEMBOURG (en abrégé I.C.B.L.), S.à r.l., L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix, constituée suivant acte Frank Molitor de Mondorf-les-Bains en date du 21 décembre 1988, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 106 du 21 avril 1989, modifiée suivant acte Frank Molitor de Mondorf-les-Bains du 19 février 1992, publié au dit Mémorial, Numéro 378 du 3 septembre 1992, modifiée suivant acte Frank Molitor de Mondorf-les-Bains du 3 septembre 1993, publié au dit Mémorial, Numéro 545 du 12 novembre 1993, modifiée suivant acte Frank Molitor de Mondorf-les-Bains du 23 mars 1994, publié au dit Mémorial, Numéro 279 du 22 juillet 1994, modifiée suivant acte Frank Molitor de Mondorf-les-Bains du 17 décembre 1997, publié au dit Mémorial, Numéro 229 du 9 avril 1998, modifiée suivant acte sous seing privé du 25 juin 2002, publié au dit Mémorial, Numéro 1317 du 11 septembre 2002.

Les comparants, agissant en leur qualité d'associés, se réunissent en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se considèrent dûment convoqués, et prennent, sur ordre du jour conforme et à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

Ils décident de modifier la dénomination de la société.

Deuxième résolution

Suite à la première résolution, l'article 1^{er} des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** La société prend la dénomination de INGENIERIE REUNIE, S.à r.l.»

Finalement, plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: N. Lanter, F. Molitor.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 22 juillet 2003, vol. 879, fol. 1, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 30 juillet 2003.

F. Molitor.

(046507.3/223/38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2003.

DUST&SCRATCHES, Association sans but lucratif.

Siège social: L-8080 Bertrange, 11, route de Longwy.

R. C. Luxembourg F 163.

STATUTS

Les membres fondateurs:

Laurent David, 11, route de Longwy à L-8080 Bertrange, photographe, Belge

Di Girolamo Frédéric, 14, route de Ranguieux à F-57290 Fameck, photographe, Français

Camarda Sylvia, 14B, rue des Celtes à L-4526 Niederkorn, danseuse, Luxembourgeoise

créent par la présente une association sans but lucratif, régie par les dispositions de la loi du 21 avril 1928 telle quelle a été modifiée par les lois des 22 février 1984 et 4 mars 1994 et régie par les présents statuts.

Art. 1^{er}. L'association porte la dénomination DUST&SCRATCHES, association sans but lucratif. Elle a son siège au 11 de la route de Longwy à L-8080 Bertrange.

Art. 2. L'association a pour objet: de concrétiser la naissance et le développement de différents projets photographiques et visuels de jeunes artistes locaux. DUST&SCRATCHES, A.s.b.l. se veut le déclencheur d'une nouvelle logique de publication et de diffusion des travaux de jeunes créatifs, un «laboratoire» d'expérimentation au service de ses membres.

Art. 3. L'association poursuit son action dans une stricte indépendance politique, idéologique et religieuse.

Art. 4. Les membres sont admis à la suite d'une demande écrite ou verbale.

Art. 5. Les membres ont la faculté de se retirer à tout moment de l'association après envoi de leur démission écrite au conseil d'administration. Est réputé démissionnaire après le délai de 2 mois à compter du jour de l'échéance tout membre qui refuse de payer la cotisation lui incombant.

Art. 6. Les membres peuvent être exclus de l'association si, d'une manière quelconque, ils portent gravement atteinte aux intérêts de l'association. A partir de la proposition d'exclusion formulée par le conseil d'administration, jusqu'à

la décision définitive de l'assemblée générale statuant à la majorité des deux tiers de voix, le membre dont l'exclusion est envisagée est suspendu de plein droit de ses fonctions sociales.

Art. 7. Les associés, démissionnaires ou exclus, ne peuvent porter atteinte à l'existence de l'association et n'ont aucun droit à faire valoir ni sur son patrimoine, ni sur les cotisations payées.

Art. 8. La cotisation annuelle est fixée par l'assemblée générale. Elle ne peut être supérieure à 100,- Euros.

Art. 9. L'assemblée générale, qui se compose de tous les membres, est convoquée par le conseil d'administration régulièrement une fois par an, et, extraordinairement, chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent ou qu'un cinquième des membres le demandent par écrit au conseil d'administration.

Art. 10. La convocation se fait au moins 10 jours avant la date fixée pour l'assemblée générale, moyennant simple lettre missive devant mentionner l'ordre du jour proposé.

Art. 11. Toute proposition écrite signée d'un vingtième au moins des membres figurant sur la dernière liste annuelle doit être portée à l'ordre du jour. Aucune décision ne peut être prise sur un objet n'y figurant pas.

Art. 12. L'assemblée générale doit obligatoirement délibérer sur les objets suivants:

- modification des statuts et règlement interne;
- nomination et révocation des administrateurs et des réviseurs de caisse;
- approbation des budgets et comptes;
- dissolution de l'association

Art. 13. L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications aux statuts que si l'objet de celles-ci est spécialement indiqué dans la convocation et si l'assemblée réunit les deux tiers des membres. Aucune modification ne peut être adoptée qu'à la majorité des deux tiers de voix. Si les deux tiers des membres ne sont pas présents, ou représentés à la première réunion, une seconde réunion peut être convoquée qui pourra délibérer quel que soit le nombre des membres présents; dans le cas la décision sera soumise à l'homologation du tribunal civil.

Toutefois, si la modification porte sur l'un des objets en vue desquels l'association s'est constituée, ces règles sont modifiées comme suit:

- a) la seconde assemblée ne sera valablement constituée que si la moitié au moins de ses membres sont présents,
- b) la décision n'est admise dans l'une ou dans l'autre assemblée que si elle est votée à la majorité des trois quarts des voix des membres présents.
- c) Si, dans la seconde assemblée, les deux tiers des membres ne sont pas présents, la décision devra être homologuée par le tribunal civil.

Art. 14. Les délibérations de l'assemblée générale sont portées à la connaissance des membres et des tiers par lettre confiée à la poste ou par e-mail.

Art. 15. L'association est gérée par un conseil d'administration élu pour une durée d'une année par l'assemblée générale. Les pouvoirs des administrateurs sont les suivants: le président et trésorier David Laurent, le vice-président Frédéric Di Girolamo, le secrétaire Sylvia Camarda.

Art. 16. Le conseil d'administration qui se réunit sur convocation de son président ne peut valablement délibérer que si 2/3 des membres au moins sont présents. Toute décision doit être prise à la majorité simple des membres.

Art. 17. Le conseil d'administration gère les affaires et les avoirs de l'association. Il exécute les directives à lui dévolues par l'assemblée générale conformément aux besoins de l'association.

Art. 18. Il représente l'association dans les relations avec les tiers. Pour que l'association soit valablement engagée à l'égard de ceux-ci deux signatures de membres en fonction sont nécessaires.

Art. 19. Le conseil d'administration soumet annuellement à l'approbation de l'assemblée générale le rapport d'activités, les comptes de l'exercice écoulé et le budget du prochain exercice.

Art. 20. En cas de liquidation de l'association, les biens sont affectés à une organisation ayant des buts similaires.

Art. 21. La liste des membres est complétée chaque année par l'indication des modifications qui se sont produites et ce au 31 décembre.

Art. 22. Les ressources de l'association comprennent: les cotisations des membres, les subsides et subventions (sponsoring), les dons ou legs en sa faveur ainsi que le produit financier de la vente d'oeuvres artistiques de ses membres et autres produits créés, publiés, édités par DUST&SCRATCHES, A.s.b.l.

Art. 23. Pour tout ce qui n'est pas réglementé par les présents statuts, il est renvoyé à la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif telle qu'elle a été modifiée, ainsi qu'au règlement interne en vigueur approuvé par l'assemblée générale.

Fait à Bertrange, le 26 juin 2003 par les membres fondateurs.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2003, réf. LSO-AG01734. – Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(046010.3/000/79) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2003.

HOXIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 94.922.

—
STATUTS

L'an deux mille trois, le vingt-huit juillet.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Monsieur Franck Provost, Directeur, demeurant professionnellement à L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare, agissant en sa qualité de mandataire spécial de:

1) Maître René Faltz, avocat-avoué, demeurant professionnellement à L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare, en vertu d'une procuration lui délivrée à Luxembourg le 23 juillet 2003.

2) Maître Tom Felgen, avocat-avoué, demeurant professionnellement à L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare, en vertu d'une procuration lui délivrée à Luxembourg le 23 juillet 2003.

Lesquelles procurations après avoir été signées par le comparant agissant en ses dites qualités et par le notaire instrumentant demeureront annexées au présent acte pour être soumises ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant agissant en ses dites qualités a arrêté ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme que les parties vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de HOXIA S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prestation de tous services d'agent ou de mandataire commercial et industriel, soit qu'elle se porte elle-même contrepartie, soit qu'elle n'agisse que comme délégué ou intermédiaire.

Elle pourra aussi prêter tous services de conseil, d'assistance, de collaboration et de bureau généralement quelconques pour le compte de tiers, personnes physiques ou morales.

Elle a également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet et notamment procéder à l'exploitation des biens immobiliers par location sous quelque forme que ce soit, sans avoir à respecter les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Art. 3. Le capital social de la société est fixé à trente et un mille Euros (EUR 31.000,-), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune, entièrement libérées.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titre unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration peut désigner son président, en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télécopieur, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit, le deuxième lundi du mois de juin à 9.00 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2003.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2004.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1. Monsieur René Faltz, prénommé, cent cinquante-cinq actions	155
2. Monsieur Tom Felgen, prénommé, cent cinquante-cinq actions	155
Total: trois cent dix actions.	310

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille trois cents Euros (EUR 1.300,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant le comparant préqualifié, ès qualités qu'il agit, représentant l'intégralité du capital social, s'est constitué en assemblée générale extraordinaire à laquelle il se reconnaît dûment convoqué et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, il a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Deuxième résolution

Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

- a) Maître René Faltz, avocat-avoué, demeurant professionnellement à L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare,
- b) Maître Tom Felgen, avocat-avoué, demeurant professionnellement à L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare,
- c) Maître Claude Grynbaum, avocat, demeurant à Paris.

Troisième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire:

La Société de Révision CHARLES ENSCH S.A., ayant son siège social à L-8080 Bertrange, 36, route de Longwy.

Quatrième résolution

Le mandat des administrateurs et commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2009.

Cinquième résolution

L'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la société à un ou plusieurs de ses membres.

Sixième résolution

Le siège social est fixé à L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant agissant en ses dites qualités, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: F. Provost, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 29 juillet 2003, vol. 890, fol. 41, case 10. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 4 août 2003.

B. Moutrier.

(046548.3/272/146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2003.

PRITHVI HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 51.851.

Assemblée Générale des Actionnaires

Il résulte de l'Assemblée Générale des Actionnaires de la société PRITHVI HOLDING S.A. tenue au siège social en date du 18 juillet 2003, que les Administrateurs, à l'unanimité des voix, ont pris la résolution suivante:

1) Décharge accordée aux administrateurs pour l'année 2002:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

MUTUA (LUXEMBOURG) S.A.

FIDES (LUXEMBOURG) S.A.

Décharge accordée à l'administrateur-délégué pour l'année 2002:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Décharge accordée au Commissaire aux Comptes pour l'année 2002:

EURAUDIT, S.à r.l.

2) Election des nouveaux administrateurs:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

MUTUA (LUXEMBOURG) S.A.

FIDES (LUXEMBOURG) S.A.

Le conseil d'administration a élu MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. en tant qu'administrateur-délégué de la société.

Election de EURAUDIT, S.à r.l., en tant que Commissaire aux Comptes.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes expireront à la fin du mandat de 6 ans à compter de l'Assemblée Générale Annuelle tenue en date du 18 juillet 2003.

3) Du profit qui s'élève à USD 264.437,99 un montant de USD 13.221,90 est affecté à la réserve légale et USD 220.000,- sera distribué comme dividende. Le reste du profit est reporté.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PRITHVI HOLDING S.A.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Administrateur-Délégué

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2003, réf. LSO-AH00541. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(047494.3/683/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2003.

SKOGSMÖSSEN S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.
R. C. Luxembourg B 88.414.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 20 juin 2003, que les mandats des administrateurs sortants, Mlle Elisabeth Skog, M. Rolf Skog et M. Enrico Maldifassi, ont été renouvelés jusqu'à la date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui doit approuver le bilan au 31 décembre 2003.

Luxembourg, le 20 juin 2003.

SKANDIA & PARTNERS S.A.

Responsable de la domiciliation de SKOGSMÖSSEN S.A.

E. Skog

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2003, réf. LSO-AG08417. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(047042.3/1025/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2003.

PEINTURE GÜTH, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-6750 Grevenmacher, 14, rue de Luxembourg.

H. R. Luxemburg B 92.513.

—
Im Jahre zweitausenddrei, den dreissigsten Juni.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Bettingen, mit Amtswohnsitz zu Niederanven.

Sind erschienen:

1. Herr Helmut Reuter, Malermeister, wohnhaft in D-54293 Trier, Biewererstr. 117,

2. Herr Andreas Güth, Gerüstbauer, wohnhaft in D-54329 Konz, Konrad Adenauer Str. 9.

Vorgenannte Kompartenten, in ihrer Eigenschaft als alleinige Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung PEINTURE GÜTH, S.à r.l., mit Sitz in L-6750 Grevenmacher, 14, rue de Luxembourg, eingetragen im Handelsregister beim Bezirksgericht Luxemburg unter der Sektion B und der Nummer 92.513, gegründet gemäss Urkunde, aufgenommen durch den unterzeichneten Notar, am 11. März 2003, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 459 vom 28. April 2003.

Herr Helmut Reuter, vorbenannt, überträgt hiermit seine fünfundsiebzig (75) Anteile in der Gesellschaft PEINTURE GÜTH, S.à r.l. an Herrn Andreas Güth, vorbenannt, hier gegenwärtig und dies annehmend, zu dem zwischen den Parteien vereinbarten Preise, welcher Preis festgelegt wurde auf den Nominalwert der verkauften Anteile, worüber Quittung.

In seiner Eigenschaft als Geschäftsführer der Gesellschaft PEINTURE GÜTH, S.à r.l., nimmt Herr Helmut Reuter, vorbenannt die vorgenannte Abtretung, im Namen der Gesellschaft, gemäss den Bestimmungen von Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches, an.

Auf Grund der vorangehenden Abtretung ist Herr Andreas Güth, vorbenannt, alleiniger Gesellschafter der Gesellschaft PEINTURE GÜTH, S.à r.l., und fasst somit folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Der Gesellschafter beschliesst die vielköpfige Gesellschaft mit beschränkter Haftung in eine Einmangengesellschaft mit beschränkter Haftung umzuändern.

Zweiter Beschluss

Infolgedessen beschliesst der Gesellschafter Artikel eins der Satzung wie folgt umzuändern:

«**Art. 1.** Der vorbenannte Kompartent errichtet hiermit eine unipersonale Gesellschaft mit beschränkter Haftung unter der Bezeichnung PEINTURE GÜTH, S.à r.l.

Der einzige Gesellschafter kann sich jederzeit mit einem oder mehreren Gesellschaftern zusammenschliessen und die zukünftigen Gesellschafter können ebenso die geeigneten Massnahmen treffen, um die unipersonale Eigentümlichkeit der Gesellschaft wieder herzustellen.»

Dritter Beschluss

Aufgrund der vorangegangenen Gesellschaftsanteilabtretung beschliesst der Gesellschafter Artikel sechs wie folgt abzuändern:

«**Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) und ist eingeteilt in einhundert (100) Geschäftsanteile zu je einhundertfünfundzwanzig Euro (EUR 125,-)

Alle einhundert (100) Geschäftsanteile werden von Herrn Andreas Güth, vorbenannt, gezeichnet.»

Vierter Beschluss

Der Gesellschafter beschliesst Artikel acht der Satzung abzuändern, um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 8.** Jedwede Anteilsübertragung unter Lebenden durch den einzigen Gesellschafter sowie die Übertragung von Anteilen durch Erbschaft oder durch Liquidation einer Gütergemeinschaft zwischen Eheleuten ist frei.

Im Todesfälle des einzigen Gesellschafter wird die Gesellschaft mit den Erben des Verstorbenen weitergeführt.

Wenn es mehrere Gesellschafter gibt, sind die Anteile unter Gesellschaftern frei übertragbar. Anteilsübertragungen unter Lebenden an Nichtgesellschafter sind nur mit dem vorbedingten Einverständnis der Gesellschafter, welche wenigstens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten, möglich.

Hat ein Gesellschafter die Zustimmung zur Abtretung eines Geschäftsanteils an einen Nichtgesellschafter beantragt, so sind die übrigen Gesellschafter zum Vorkauf berechtigt, nämlich den Geschäftsanteil im Verhältnis ihrer Beteiligung an der Gesellschaft zu erwerben. Macht einer dieser erwerbsberechtigten Gesellschafter von seinem Erwerbsrecht keinen Gebrauch, so geht dieses auf die übrigen Gesellschafter im Verhältnis von deren Beteiligung an der Gesellschaft über.

Bei Todesfall können die Anteile an Nichtgesellschafter nur mit der Zustimmung der Anteilsbesitzer, welche mindestens drei Viertel der den Überlebenden gehörenden Anteile vertreten, übertragen werden.»

Kosten

Die Kosten welche der Gesellschaft wegen der gegenwärtigen Urkunde obliegen, werden auf siebenhundert Euro (EUR 700,-) abgeschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Münsbach, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehendem an die Erschienenen, haben dieselben mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: H. Reuter, A. Güth, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2003, vol. 139S, fol. 50, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Kopie, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 14. Juli 2003.

P. Bettingen.

(044519.3/202/68) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2003.

L.G. LUX S.A., Société Anonyme, (anc. L.G. LUX DIFFUSION S.A.).

Siège social: L-4830 Rodange, 3, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 43.530.

L'an deux mille trois, le six juin.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme, établie à L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie Adélaïde, sous la dénomination de L.G. LUX S.A.,

inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le n° B 43.530

constituée en vertu d'un acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Differdange, en date du 5 avril 1993, publié au Mémorial, Recueil Spécial C des Sociétés et Associations, numéro 304, du 25 juin 1993;

modifiée en vertu d'un acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Capellen, en date du 15 octobre 1996, publié au Mémorial, Recueil C des Sociétés et Associations, numéro 22, du 22 janvier 1997;

et modifiée en vertu d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 13 février 2003, numéro 2495bis de son répertoire, enregistré à Esch-sur-Alzette le 17 mars 2003, volume 886, folio 58, case 1, en cours de publication au Mémorial, Recueil C des Sociétés et Associations, numéro 22, du 22 janvier 1997.

L'assemblée est ouverte et présidée par Monsieur Ghislain Lamberty, commerçant, demeurant à F-54720 Lexy, 3, rue Maréchal Joffre, qui désigné comme secrétaire Monsieur Jean-Pascal Cambier, employé privé, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Il est appelé aux fonctions de scrutateur Madame Lysiane Schumacker, employée privée, demeurant à Battincourt/Belgique.

Le bureau ayant été constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée par des annonces parues:

- au Mémorial C, le 2 mai 2003;
- au Mémorial C, le 19 mai 2003;
- Au Lëtzebuurger Journal le 2 mai 2003;
- et au Lëtzebuurger Journal le 19 mai 2003.
- Au Tageblatt le 2 mai 2003;
- Au Tageblatt le 19 mai 2003.

sur l'ordre du Jour suivant:

Ordre du jour:

- 1) Confirmation des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 13 février 2003.
- 2) Transfert du siège social de Luxembourg à Rodange.
- 3) Conversion du capital social en euros.
- 4) Augmentation du capital social à concurrence de la somme de EUR 33.613,31.
- 5) Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par eux figurent sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire et le scrutateur, les actionnaires présents ou représentés.

La liste de présence, après avoir été signée ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise aux formalités d'enregistrement.

III.- Qu'il appert de la prédite liste de présence que sont représentées à l'assemblée générale extraordinaire, six cent vingt-cinq actions (625) sur les mille deux cent cinquante actions (1.250) représentant le capital social.

IV.- La présente assemblée générale extraordinaire rappelle que l'ordre du jour de la précédente assemblée générale extraordinaire du 13 février 2003, était conçu comme suit.

«Ordre du jour:

- 1) Examen et approbation des comptes annuels des exercices clos les 31 décembre 1997, 31 décembre 1998, 31 décembre 1999, 31 décembre 2000 et 31 décembre 2001.
- 2) Quitus aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
- 3) Affectation des résultats.
- 4) Décision à prendre dans le cadre de l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
- 5) Révocation de deux administrateurs.
- 6) Nomination de trois nouveaux administrateurs.
- 7) Nomination d'un administrateur-délégué.
- 8) Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes.
- 9) Transfert du siège social de Luxembourg à Rodange.
- 10) Conversion du capital social en euros.
- 11) Divers.»

V.- Que lors de prédite assemblée générale extraordinaire du 13 février 2003, il était constaté qu'il était représenté à l'assemblée générale extraordinaire, six cent vingt-cinq actions (625) sur les mille deux cent cinquante actions (1.250) représentant le capital social.

VI.- Que la prédite assemblée générale extraordinaire du 13 février 2003, avait pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix des actionnaires présents ou représentés.

Première résolution

A.- L'assemblée après avoir pris connaissance des rapports du commissaire aux comptes pour chacun des exercices sociaux clos:

- au 31 décembre 1997;
- au 31 décembre 1998;
- au 31 décembre 1999;
- au 31 décembre 2000;
- et au 31 décembre 2001.

B.- L'assemblée après avoir pris connaissance des rapports du conseil d'administration pour chacun des exercices sociaux clos:

- au 31 décembre 1997;
- au 31 décembre 1998;
- au 31 décembre 1999;
- au 31 décembre 2000;
- et au 31 décembre 2001.

décidait d'approuver purement et simplement ces rapports et les comptes sociaux pour les années en cause.

Deuxième résolution

De ce qui précède, l'assemblée donnait quitus avec décharge pleine et entière au commissaire aux comptes et aux administrateurs pour l'exercice de leur mandat pendant les exercices sociaux clos les 31 décembre 1997, 31 décembre 1998, 31 décembre 1999, 31 décembre 2000 et 31 décembre 2001.

Troisième résolution

L'assemblée décidait de reporter les résultats pour les exercices sociaux clos les 31 décembre 1997, 31 décembre 1998, 31 décembre 1999, 31 décembre 2000 et 31 décembre 2001 sur l'exercice suivant.

Quatrième résolution

L'assemblée décidait conformément à l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales, qu'il n'y avait pas lieu de dissoudre la société, bien que les capitaux propres soient inférieurs à la moitié du capital social.

Cinquième résolution

L'assemblée décidait de révoquer à compter de ce jour (soit le 13 février 2003) de leurs fonctions d'administrateurs;

- a) Monsieur Christian Antonini, commerçant, demeurant à F-57120 Pierrevillers, 11, rue des Loges;
- b) et Madame Angelina Renda, commerçante, demeurant à F-57120 Pierrevillers, 11, rue des Loges.

Et leur donnait quitus de leur gestion jusqu'à ce jour (soit le 13 février 2003).

Sixième résolution

L'assemblée, préalablement à la nomination de trois nouveaux administrateurs, constatait:

a) que Monsieur Christian Antonini, prénommé, Madame Angelina Renda, prénommée et Monsieur Ghislains Lamberty, ci-après nommé avaient été nommés administrateurs et Monsieur Ghislains Lamberty, également administrateur-délégué pour une durée de six années ayant commencé à courir le 5 avril 1993. Leurs mandats étant venus à expiration le 5 avril 1999.

b) Le conseil d'administration n'avait pas été renouvelé depuis.

c) L'assemblée en tant que de besoin, autorisait le nouveau conseil d'administration à ratifier les actes qui avaient été posés depuis le 6 avril 1999 à ce jour.

Ceci constaté, l'assemblée décidait de nommer trois nouveaux administrateurs de la prédite société à compter de ce jour (soit le 13 février 2003), savoir:

- Monsieur Ghislains Lamberty, prénommé;
- Monsieur Christophe Thery, attaché commercial, demeurant à F-54270 Lexy, 21, rue Général Leclerc;
- et Madame Christiane Zanella, sans état, demeurant à F-54720 Lexy, 3, rue du Maréchal Joffre.

Leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'année 2007.

Le nouveau conseil d'administration ainsi nommé et avec la délégation qui lui avait été consentie par la présente assemblée générale extraordinaire de la prédite société déclarait ratifié, en tant que de besoin, les actes qui avaient été posés depuis le 6 avril 1999 à ce jour et en donnait quitus aux personnes ayant agi en qualité d'administrateurs de la prédite société.

Septième résolution

L'assemblée décidait de nommer comme administrateur-délégué à compter de ce jour (soit le 13 février 2003), Monsieur Ghislains Lamberty, prénommé.

Son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'année 2007.

Huitième résolution

L'assemblée décidait de nommer comme nouveau commissaire aux comptes à compter de ce jour (soit le 13 février 2003), la société:

WORLD MANAGEMENT ASSISTANCE, W.M.A., S.à r.l. avec siège social à L-4276 Esch-sur-Alzette, 14, rue Pasteur.

Son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'année 2007.

VII.- L'assemblée constatait qu'il était également prévu dans l'ordre du jour publié dans les journaux d'annonces légales, les neuvième et dixième résolutions ci-après relatées:

«9) Transfert du siège social de Luxembourg à Rodange.

10) Conversion du capital social en euros.»

Neuvième résolution

L'assemblée décidait de transférer rétroactivement à partir du 1^{er} janvier 2003, le siège social de Luxembourg à Rodange et de donner à l'article deux premier alinéa des statuts la teneur suivante:

Art. 2. Le siège social est établi à Rodange.

(le reste sans changement)

L'adresse du siège social est fixée à L-4830 Rodange, 3, route de Longwy.

Dixième résolution

L'assemblée décide, savoir:

a) de convertir:

- le capital social souscrit de un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-) en euros au taux de conversion de 40,3399

soit trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros virgule soixante-neuf cents (EUR 30.986,69);

- le capital social autorisé de cent millions de francs luxembourgeois (LUF 100.000.000,-) en euros au taux de conversion de 40,3399 soit deux millions quatre cent soixante-dix-huit mille neuf cent trente-cinq euros virgule vingt-quatre cents (EUR 2.478.935,24)

b) de supprimer:

- les mille deux cent cinquante actions (1.250) actuelles de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune du capital social souscrit et de créer mille deux cent quarante actions (1.240) nouvelles, sans désignation de valeur nominale.

- les cent mille actions (100.000) actuelles de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune du capital social autorisé et de créer cent mille actions (100.000) nouvelles, sans désignation de valeur nominale.

c) Et de ce qui précède l'assemblée décidait de modifier l'article trois, premier et deuxième alinéas des statuts, pour leur donner la teneur suivante:

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR. 31.000,-) représenté par mille deux cent quarante actions (1.240) sans désignation de valeur nominale.

Le capital autorisé est fixé à deux millions cinq cent mille euros (EUR 2.500.000,-) représenté par cent mille actions (100.000) sans désignation de valeur nominale. (Le reste sans changement)

VIII.- De tout ce qui précède, la présente assemblée générale extraordinaire à l'unanimité des voix des actionnaires présents ou représentés confirme et adopte purement et simplement toutes les résolutions qui précèdent dans toutes leurs formes et teneurs.

XI.- Que dans l'ordre du jour de la présente assemblée, il est également prévu la résolution supplémentaire suivante.

«Ordre du jour:

«....

«4) Augmentation du capital social à concurrence de la somme de EUR 33.613,31.

«....

Suite à la résolution supplémentaire ci-dessus, cette résolution ne réunissant pas le quorum et la majorité requis en matière de modifications statutaires, une prochaine assemblée générale sera convoquée ultérieurement pour l'adopter et pour révoquer Monsieur Christophe Thery, prénommé de sa fonction d'administrateur et de nommer, Monsieur Yvon Variot, employé privé, demeurant à Fresnois la Montagne/France, comme nouvel administrateur.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance a été levée.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou sont mis à sa charge en raison de la présente modification des statuts, s'élève approximativement à la somme de mille euros (EUR 1.000,-).

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec lui le présent acte.

Signé: Lamberty, Cambier, Schumacker, A. Biel.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 12 juin 2003, vol. 888, fol. 74, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): R. Ries.

Esch-sur-Alzette, le 28 juillet 2003.

A. Biel.

(044512.3/203/178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2003.

L.G. LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4830 Rodange, 3, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 43.530.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Biel.

(044515.3/203/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2003.

TELE-CALL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1415 Luxembourg, 5A, rue de la Déportation.

R. C. Luxembourg B 81.910.

L'an deux mille trois, le neuf juillet.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme TELE-CALL S.A., avec siège social à L-1415 Luxembourg, 5A, rue de la Déportation, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous la section B et le numéro 81.910, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 26 avril 2001, publié au Mémorial C du 1053 du 22 novembre 2001,

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Nadine Trinell, employée privée, épouse de Monsieur Alain Neybecker, demeurant à Kanfen (France).

Madame le président désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Michel Merienne, employé privé, demeurant à Heinsch (Belgique).

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Régis Lux, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront, le cas échéant, pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant d'actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Madame le président expose et l'assemblée constate:

A.) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Acceptation de la démission de Monsieur Jacques Van Haelst de son poste d'administrateur et de sa fonction d'administrateur-délégué à compter du 1^{er} juin 2003.

2.- Nomination de Monsieur Fabrice Maire en sa qualité de nouvel administrateur.

3.- Changement de la date de l'assemblée générale annuelle ordinaire désormais fixée au 1^{er} jour ouvrable du mois de mai à 10.00 heures.

B.) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C.) L'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Jacques Van Haelst, directeur administratif, demeurant à F-57100 Thionville, 49, rue de Longwy, de son poste d'administrateur et de sa fonction d'administrateur-délégué, et ce à compter du 1^{er} juin 2003.

Deuxième résolution

L'assemblée nomme Monsieur Fabrice Maire, gérant de sociétés, né à Thionville (France), le 16 février 1969, demeurant à F-57920 Metzeresche, 1b, rue Bellevue, en sa qualité de nouvel administrateur.

Troisième résolution

L'assemblée décide de changer la date de l'assemblée générale annuelle ordinaire désormais fixée au premier jour ouvrable du mois de mai à 10.00 heures.

Quatrième résolution

Le premier paragraphe de l'article 13 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 13. Premier paragraphe.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier jour ouvrable du mois de mai de chaque année à 10.00 heures au siège social de la société ou à l'endroit spécifié dans la convocation.»

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de sept cents euros (700,- €).

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: N. Trinell, J.-M. Merienne, R. Lux, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2003, vol. 139S, fol. 71, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 14 juillet 2003.

P. Bettingen.

(044523.3/202/68) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2003.

IGO FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 55.472.

Assemblée Générale Annuelle

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social en date du 18 juillet 2003, du rapport et de la décision du Conseil d'Administration de la société IGO FINANCE S.A. que les actionnaires et administrateurs, à l'unanimité des voix, ont pris les décisions suivantes pour les comptes annuels au 31 décembre 2002.

1) Décharge accordée aux administrateurs pour l'année 31 décembre 2002:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., MUTUA (LUXEMBOURG) S.A. et FIDES (LUXEMBOURG) S.A.

Décharge accordée au commissaire aux comptes pour l'année 31 décembre 2002:

EURAUDIT, S.à r.l.

2) Election des nouveaux administrateurs pour une durée de 6 ans à compter de l'Assemblée Générale Annuelle tenue en date du 18 juillet 2003:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

MUTUA (LUXEMBOURG) S.A.

FIDES (LUXEMBOURG) S.A.

Election de EURAUDIT, S.à r.l., en tant que Commissaire aux Comptes pour une durée de 6 ans à compter de l'Assemblée Générale Annuelle tenue en date du 18 juillet 2003.

3) La perte qui s'élève à EUR 4.364,44 est reportée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IGO FINANCE S.A.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. / MUTUA (LUXEMBOURG) S.A.

Administrateur / Administrateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2003, réf. LSO-AH00534. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(047488.3/683/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2003.

CLEARLINE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 78.979.

Il résulte de la lettre de démission adressée à la société avec effet immédiat au 31 juillet 2003 de l'administrateur Monsieur Rui Fernandes Da Costa, né à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 2 mai 1974, demeurant au Grand-Duché de Luxembourg, 4, rue des Fraises, L-7321 Steinsel, que lors de la réunion du Conseil d'administration du 31 juillet 2003, les administrateurs ont décidé de coopter en remplacement avec effet immédiat au 31 juillet 2003 la société TMF CORPORATE SERVICES S.A., inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous la section B et le numéro 84.993, et ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri, Grand-Duché de Luxembourg. Le nouvel administrateur achèvera le mandat de son prédécesseur qui expirera immédiatement lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la société qui se tiendra en l'an 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 2003.

Pour la société

M. Kohl

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2003, réf. LSO-AH00254. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(047073.3/805/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2003.

CLEARLINE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 78.979.

Il résulte de la réunion du Conseil d'administration tenue le 8 juillet 2003 que les administrateurs ont décidé à l'unanimité de coopter avec effet immédiat au 8 juillet 2003 Monsieur Hugo Neuman, administrateur, né à Amsterdam, Pays-Bas, le 21 octobre 1960, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri, Grand-Duché de Luxembourg, en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Olivier Dorier, né à Saint-Remy, Saône-et-Loire, France, le 25 septembre 1968, demeurant au Grand-Duché de Luxembourg, 8, rue du Commerce, L-8315 Olm. Le nouvel administrateur achèvera le mandat de son prédécesseur qui expirera immédiatement lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société qui se tiendra en l'an 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 2003.

Pour la société

M. Kohl

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2003, réf. LSO-AH00251. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(047075.3/805/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2003.

BT LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 90.139.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration tenu au siège social à Luxembourg, le 30 juillet 2003

1. Employer M. Rodrigo Benito Alonso, et ensuite lui déléguer l'administration quotidienne de la Société;
2. Autoriser M. Rodrigo Benito Alonso à engager valablement la Société pour régler l'administration courante de la Société (factures, paiements d'avances d'impôts, salaires et sécurité sociale et paiements assimilés);
3. Autoriser M. Rodrigo Benito Alonso ou M. Michel De Coster (après sa nomination en tant qu'administrateur), chacun individuellement, à représenter valablement la Société en ce qui concerne notamment, mais non exclusivement, la conclusion de contrats avec des clients ou des fournisseurs.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2003, réf. LSO-AH01595. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(047092.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2003.

ESPEVE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J. F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 79.546.

Assemblée Générale Annuelle

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social en date du 24 juillet 2003, du rapport et de la décision du Conseil d'Administration de la société ESPEVE S.A. que les actionnaires et administrateurs, à l'unanimité des voix, ont pris les décisions suivantes pour les comptes annuels de 2002.

1) Décharge accordée aux administrateurs pour l'année 2002:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., MUTUA (LUXEMBOURG) S.A., FIDES (LUXEMBOURG) S.A.

Décharge accordée à l'administrateur-délégué pour l'année 2002:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Décharge accordée au commissaire aux comptes pour l'année 2002:

EURAUDIT, S.à r.l.

2) Election des nouveaux administrateurs pour une durée de 6 ans à compter de la présente Assemblée Générale Annuelle tenue en date du 24 juillet 2003:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., MUTUA (LUXEMBOURG) S.A., FIDES (LUXEMBOURG) S.A.

Le conseil d'administration a élu MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. en tant qu'administrateur-délégué de la société sur autorisation des actionnaires pour une durée de 6 ans.

Election de EURAUDIT, S.à r.l., en tant que Commissaire aux Comptes pour une durée de 6 ans à compter de la présente Assemblée Générale Annuelle tenue en date du 24 juillet 2003.

3) Le profit qui s'élève à EUR 72.869,15 est reporté.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ESPEVE S.A.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Administrateur-Délégué

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2003, réf. LSO-AH00567. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(047450.3/683/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2003.

CODAFRA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 79.824.

Assemblée Générale Annuelle

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social en date du 23 juillet 2003, du rapport des Gérants de la société CODAFRA, S.à r.l., que l'actionnaire unique a pris les décisions suivantes pour les comptes annuels finissant au 30 novembre 2002.

1) Décharge accordée aux Gérants pour l'année finissant au 30 novembre 2002:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

MUTUA (LUXEMBOURG) S.A.

Mrs Franca Conti

Décharge accordée au commissaire aux comptes pour l'année finissant au 30 novembre 2002:

GRANT THORNTON

2) Election des nouveaux Gérants:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

MUTUA (LUXEMBOURG) S.A.

Mrs Franca Conti

Election de GRANT THORNTON en tant que Commissaire aux Comptes jusqu'à la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires.

3) La perte qui s'élève à EUR 892.948,86 est reportée.

4) Les mandats des Gérants et du Commissaire aux Comptes expireront à la suite de l'Assemblée Générale annuelle appelée à s'exprimer sur les comptes au 30 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CODAFRA, S.à r.l.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Gérant

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2003, réf. LSO-AH00528. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(047484.3/683/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2003.

BODENA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 39.362.

Il résulte de la lettre de démission adressée à la société avec effet immédiat au 31 juillet 2003 de l'administrateur Monsieur Rui Fernandes Da Costa, né à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 2 mai 1974, demeurant au Grand-Duché de Luxembourg, 4, rue des Fraises, L-7321 Steinsel, que lors de la réunion du Conseil d'administration du 31 juillet 2003, les administrateurs ont décidé de coopter en remplacement avec effet immédiat au 31 juillet 2003 la société TMF CORPORATE SERVICES S.A., inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous la section B et le numéro 84.993, et ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri, Grand-Duché de Luxembourg. Le nouvel administrateur achèvera le mandat de son prédécesseur qui expirera immédiatement lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société qui se tiendra en l'an 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 2003.

Pour la société

M. Kohl

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2003, réf. LSO-AH00249. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(047077.3/805/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2003.

BODENA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 39.362.

Il résulte de la réunion du Conseil d'administration tenue le 8 juillet 2003 que les administrateurs ont décidé à l'unanimité de coopter avec effet immédiat au 8 juillet 2003 Monsieur Hugo Neuman, administrateur, né à Amsterdam, Pays-Bas, le 21 octobre 1960, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri, Grand-Duché de Luxembourg, en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Olivier Dorier, né à Saint-Remy, Saône-et-Loire, France, le 25 septembre 1968, demeurant au Grand-Duché de Luxembourg, 8, rue du Commerce, L-8315 Olm. Le nouvel administrateur achèvera le mandat de son prédécesseur qui expirera immédiatement lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société qui se tiendra en l'an 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 2003.

Pour la société

M. Kohl

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2003, réf. LSO-AH00247. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(047080.3/805/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2003.

JING TAI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4742 Pétange, 59, rue des Jardins.
R. C. Luxembourg B 94.924.

STATUTS

L'an deux mille trois, le vingt-sept juin.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

Ont comparu:

- 1) Monsieur Bin Zhan, cuisinier, né à Zhejiang (Chine), le 15 juillet 1968, et son épouse.
- 2) Madame Xiaomei Zhuo, sans état, née à Zhejiang (Chine), le 29 août 1968, demeurant ensemble à L-3316 Bergem, 3, rue de Schifflange.
- 3) Monsieur Xiang Fei Guo, cuisinier, né à Zhejiang (Chine), le 24 juin 1968, demeurant à Dudelange, rue de la Libération, 104.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de JING TAI, S.à r.l.

Art. 2. Le siège social de la société est établi à Pétange. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du et des gérants.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un restaurant avec débit de boissons alcooliques et non alcooliques ainsi que toutes opérations généralement quelconques commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée, à partir du 1^{er} septembre 2003.

L'année sociale coïncide avec l'année civile sauf pour le premier exercice.

Art. 5. Le capital social entièrement libéré est fixé à douze mille quatre cents Euros (12.400,- EUR), divisé en cent parts sociales de cent vingt-quatre Euros (124,- EUR) chacune.

Souscription du capital

Le capital social a été souscrit comme suit:

1) Monsieur Bin Zhan, préqualifié	70 parts
2) Madame Xiaomei Zhuo, préqualifiée	20 parts
3) Monsieur Xiang Fei Guo, préqualifié	10 parts
Total:	100 parts

La somme de douze mille quatre cents Euros (12.400,- EUR) se trouve à la disposition de la société, ce que les associés reconnaissent mutuellement.

Art. 6. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, salariés ou gratuits sans limitation de durée. Les associés ainsi que le ou les gérants peuvent nommer d'un accord unanime un ou plusieurs mandataires spéciaux ou fondés de pouvoir, lesquels peuvent engager seuls la société.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles sont indivisibles à l'égard de la société.

La cession de parts à des tierces personnes non associées nécessite l'accord unanime de tous les associés.

Art. 8. Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit requérir l'apposition des scellés, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration ou de sa gérance.

Art. 9. La dissolution de la société doit être décidée dans les formes et conditions de la loi. Après la dissolution, la liquidation en sera faite par le gérant ou par un liquidateur nommé par les associés.

Art. 10. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Frais

Les frais incombant à la société pour sa constitution sont estimés à mille Euros (1.000,- EUR).

Réunion des associés

Les associés ont pris à l'unanimité les décisions suivantes:

1. Sont nommés gérants: Monsieur Bin Zhan, préqualifié, est nommé gérant technique, et Madame Xiaomei Zhuo, préqualifiée, est nommée gérante administrative.

2. La société est valablement engagée par la signature conjointe des deux gérants.

3. Le siège social de la société est fixé à L-4742 Pétange, 59, rue des Jardins.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Signé: G. d'Huart, B. Zhan, X. Zhuo, X. F. Guo.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 8 juillet 2003, vol. 890, fol. 9, case 12. – Reçu 62 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 9 juillet 2003.

G. d'Huart.

(046552.3/207/60) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2003.

KINGBELL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 78.996.

Il résulte de la lettre de démission adressée à la société avec effet immédiat au 31 juillet 2003 de l'administrateur Monsieur Rui Fernandes Da Costa, né à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 2 mai 1974, demeurant au Grand-Duché de Luxembourg, 4, rue des Fraises, L-7321 Steinsel, que lors de la réunion du Conseil d'administration du 31 juillet 2003, les administrateurs ont décidé de coopter en remplacement avec effet immédiat au 31 juillet 2003 la société TMF CORPORATE SERVICES S.A., inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous la section B et le numéro 84.993, et ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri, Grand-Duché de Luxembourg. Le nouvel administrateur achèvera le mandat de son prédécesseur qui expirera immédiatement lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la société qui se tiendra en l'an 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 2003.

Pour la société

M. Kohl

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2003, réf. LSO-AH00268. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(047087.3/805/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2003.

KINGBELL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 78.996.

Il résulte de la réunion du Conseil d'administration tenue le 8 juillet 2003 que les administrateurs ont décidé à l'unanimité de coopter avec effet immédiat au 8 juillet 2003 Monsieur Hugo Neuman, administrateur, né à Amsterdam, Pays-Bas, le 21 octobre 1960, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri, Grand-Duché de Luxembourg, en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Olivier Dorier, né à Saint-Remy, Saône-et-Loire, France, le 25 septembre 1968, demeurant au Grand-Duché de Luxembourg, 8, rue du Commerce, L-8315 Olm. Le nouvel administrateur achèvera le mandat de son prédécesseur qui expirera immédiatement lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société qui se tiendra en l'an 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 2003.

Pour la société

M. Kohl

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2003, réf. LSO-AH00267. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(047089.3/805/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2003.

LUCILLE 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 86.646.

Assemblée Générale Annuelle

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social en date du 24 juillet 2003, du rapport et de la décision du Conseil d'Administration de la société LUCILLE 2 S.A. que les actionnaires et administrateurs, à l'unanimité des voix, ont pris les décisions suivantes pour les comptes annuels au 31 décembre 2002.

1) Décharge accordée aux administrateurs pour l'année 2002:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

MUTUA (LUXEMBOURG) S.A.

FIDES (LUXEMBOURG) S.A.

Décharge accordée à l'administrateur-délégué pour l'année 2002:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Décharge accordée au Commissaire aux Comptes pour l'année 2002:

ERNST & YOUNG

2) Election des nouveaux administrateurs pour une durée de 6 ans à compter de l'Assemblée Générale Annuelle tenue en date du 24 juillet 2003:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

MUTUA (LUXEMBOURG) S.A.

FIDES (LUXEMBOURG) S.A.

Le conseil d'administration a élu MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. en tant qu'administrateur-délégué de la société sur autorisation des actionnaires pour une durée de 6 ans.

Election de ERNST & YOUNG en tant que Commissaire aux Comptes pour une durée de 6 ans à compter de l'Assemblée Générale Annuelle tenue en date du 24 juillet 2003.

3) Du profit qui s'élève à USD 19.651,91 un montant de USD 982,60 est affecté à la réserve légale. Le reste du profit est reporté.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUCILLE 2 S.A.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Administrateur-Délégué

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2003, réf. LSO-AH00531. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(047486.3/683/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2003.

BEAGLE HOLDING LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 62.772.

Assemblée Générale Annuelle

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social en date du 17 juillet 2003, du rapport et de la décision du Gérant de la société BEAGLE HOLDING LUXEMBOURG, S.à r.l., que l'actionnaire unique a pris les décisions suivantes pour les comptes annuels de 2000.

- 1) Décharge accordée au Gérant pour l'année 2000:
MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.
- 2) Election du nouveau Gérant MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.
- 3) Le mandat du Gérant expire à la suite de l'Assemblée Générale annuelle appelée à s'exprimer sur les comptes au 31 décembre 2001.
- 4) Du profit qui s'élève à EUR 667.990,88 un montant de EUR 6.201,34 est affecté à la réserve légale. Le reste du profit est reporté.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BEAGLE HOLDING LUXEMBOURG, S.à r.l.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2003, réf. LSO-AH00523. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(047472.3/683/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2003.

BEAGLE HOLDING LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 62.772.

Assemblée Générale Annuelle

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social en date du 24 juillet 2003, du rapport et de la décision du Gérant de la société BEAGLE HOLDING LUXEMBOURG, S.à r.l., que l'actionnaire unique a pris les décisions suivantes pour les comptes annuels de 2001.

- 1) Décharge accordée au Gérant pour l'année 2001:
MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.
- 2) Election du nouveau Gérant MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.
- 3) Le mandat du Gérant expire à la suite de l'Assemblée Générale annuelle appelée à s'exprimer sur les comptes au 31 décembre 2002.
- 4) La perte qui s'élève à EUR 339.062,75 est reportée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BEAGLE HOLDING LUXEMBOURG, S.à r.l.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2003, réf. LSO-AH00519. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(047469.3/683/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2003.

ALERNO HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 8.773.

Assemblée Générale Annuelle

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social en date du 29 juillet 2003, du rapport et de la décision du Conseil d'Administration de la société ALERNO HOLDING S.A. que les actionnaires et administrateurs, à l'unanimité des voix, ont pris les décisions suivantes pour les comptes annuels de 2002.

- 1) Décharge accordée aux administrateurs pour l'année 2002:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

MUTUA (LUXEMBOURG) S.A.

FIDES (LUXEMBOURG) S.A.

Décharge accordée à l'administrateur-délégué pour l'année 2002:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Décharge accordée au Commissaire aux Comptes pour l'année 2002:

EURAUDIT, S.à r.l.

2) Election des nouveaux administrateurs pour une durée de 6 ans à compter de l'Assemblée Générale Annuelle tenue en date du 29 juillet 2003:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

MUTUA (LUXEMBOURG) S.A.

FIDES (LUXEMBOURG) S.A.

Le conseil d'administration a élu MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. en tant qu'administrateur-délégué de la société sur autorisation des actionnaires pour une durée de 6 ans.

Election de EURAUDIT, S.à r.l., en tant que Commissaire aux Comptes pour une durée de 6 ans à compter de l'Assemblée Générale Annuelle tenue en date du 29 juillet 2003.

3) La perte qui s'élève à EUR 634.060,90 est reportée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ALERNO HOLDING S.A.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Administrateur-Délégué

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2003, réf. LSO-AH00543. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(047496.3/683/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2003.

T.A.S.L., TRUST AND ACCOUNTING SERVICES LUXEMBOURG, S.à r.l.,

Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69B, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 94.933.

STATUTS

L'an deux mille trois, le vingt-six juin.

Par-devant Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Dudelange.

A comparu:

Stéphane Weyders, expert-comptable et réviseur d'entreprises, né à Arlon (Belgique), le 2 janvier 1972, demeurant à L-3347 Leudelange, 25, rue de Cessange.

Le comparant a requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il déclare constituer.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de TRUST AND ACCOUNTING SERVICES LUXEMBOURG (en abrégé: T.A.S.L.), S.à r.l.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Art. 3. La société a pour objet l'exécution de tous services se rapportant à l'exercice de la profession d'expert-comptable ainsi qu'à la profession de réviseur d'entreprises consistant notamment à organiser, contrôler, apprécier et redresser des comptabilités et des comptes de toute nature; à analyser par les procédés de la technique comptable la situation et le fonctionnement des entreprises sous leurs aspects économique, juridique et financier; à faire le contrôle légal ou contractuel des comptes de sociétés ou organismes ainsi que l'exercice de toutes autres activités qui ne sont pas incompatibles avec les deux professions précitées.

La Société pourra agir en tant que domiciliataire de sociétés et accepter des mandats d'administrateurs de société.

La Société pourra, d'une façon générale, faire tous actes, transactions ou opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500,-) Euros, représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales de cent (100,-) Euros chacune.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

Art. 7. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2003.

Souscription et libération

Les parts sociales sont entièrement souscrites par:

Stéphane Weyders, expert-comptable et réviseur d'entreprises, né à Arlon (Belgique), le 2 janvier 1972, demeurant à L-3347 Leudelange, 25, rue de Cessange.

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à huit cent cinquante (850,-) Euros.

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-2320 Luxembourg, 69B, boulevard de la Pétrusse.
- Le nombre des gérants est fixé à un (1).
- Est nommé gérant, pour une durée illimitée:

Stéphane Weyders, expert-comptable et réviseur d'entreprises, né à Arlon (Belgique), le 2 janvier 1972, demeurant à L-3347 Leudelange, 25, rue de Cessange.

La société est engagée par la signature unique du gérant.

Dont acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après information par le notaire des comparants que la constitution de la présente société ne dispense pas, le cas échéant, la société de l'obligation de demander une autorisation de commerce afin de pouvoir se livrer à l'exercice des activités décrites plus haut sub «objet social» respectivement après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, de tout ce qui précède, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Weyders, F. Molitor.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 9 juillet 2003, vol. 877, fol. 88, case 2. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 14 juillet 2003.

F. Molitor.

(046765.3/223/67) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2003.

NATEBO (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 57.756.

Assemblée Générale Annuelle

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social en date du 24 juillet 2003, du rapport et de la décision du Conseil d'Administration de la société NATEBO (LUXEMBOURG) S.A. que les actionnaires et administrateurs, à l'unanimité des voix, ont pris les décisions suivantes pour les comptes annuels de 2002.

1) Décharge accordée aux administrateurs pour l'année 2002:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., MUTUA (LUXEMBOURG) S.A., FIDES (LUXEMBOURG) S.A.

Décharge accordée à l'administrateur-délégué pour l'année 2002:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Décharge accordée au Commissaire aux Comptes pour l'année 2002:

EURAUDIT, S.à r.l.

2) Election des nouveaux administrateurs pour une durée de 6 ans à compter de la présente Assemblée Générale Annuelle tenue en date du 24 juillet 2003:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., MUTUA (LUXEMBOURG) S.A., FIDES (LUXEMBOURG) S.A.

Le Conseil d'Administration a élu MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. en tant qu'administrateur-délégué de la société sur autorisation des actionnaires pour une durée de 6 ans.

Election de EURAUDIT, S.à r.l., en tant que Commissaire aux Comptes pour une durée de 6 ans à compter de la présente Assemblée Générale Annuelle tenue en date du 24 juillet 2003.

3) Le profit qui s'élève à EUR 69.269,00 est reporté.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NATEBO (LUXEMBOURG) S.A.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Administrateur-Délégué

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2003, réf. LSO-AH00544. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(047499.3/683/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2003.

IGUANA HOLDING S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-4751 Pétange, 165A, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 94.925.

—
STATUTS

L'an deux mille trois, le quatre juillet.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

Ont comparu:

1) La société anonyme COMPTAFISC S.A., (R. C. B 81.172) avec siège à 165A, route de Longwy, L-4751 Pétange, ici représentée par Monsieur Thierry Beckerich, comptable, demeurant à B-6700 Arlon, 2, rue du Château de Barbanson.

2) La société anonyme AD FIDUCIAIRE S.A., (R. C. B 78.129) avec siège à 165A, route de Longwy, L-4751 Pétange, ici représentée par Madame Da Fonte Aline, administrateur de société, demeurant à L-4804 Rodange, 26, rue du Lavoir. Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de IGUANA HOLDING S.A.

Cette société aura son siège à Pétange. Il pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du Conseil d'Administration. La durée est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces.

La société n'exercera pas directement une activité industrielle et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public. La société peut cependant participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et leur prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière. La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations. La société peut également acquérir et mettre en valeur des brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du 31 juillet 1929 concernant les sociétés holding.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille Euros (31.000,- EUR), divisé en cent actions de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, sauf dispositions contraires de la loi.

La société peut racheter ses propres actions avec l'autorisation de l'assemblée générale suivant les conditions fixées par la loi.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans.

Les administrateurs sont rééligibles.

Art. 5. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex et téléfax, étant admis. Ses décisions sont prises à la majorité des voix.

Le Conseil d'Administration peut prendre ses décisions également par voie circulaire et par écrit.

Art. 6. L'assemblée générale et/ou le Conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs à un administrateur, directeur, gérant ou autre agent.

La société se trouve engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature conjointe des deux administrateurs, dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Art. 8. Le Conseil d'Administration pourra procéder à des versements d'acomptes sur dividendes avec l'approbation du ou des commissaires aux comptes.

Art. 9. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre. Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2003.

Art. 10. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net. Tout actionnaire a le droit de prendre part aux délibérations de l'assemblée, en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le troisième lundi du mois de juin à 10.00 heures et pour la première fois en 2004.

Art. 12. La loi du dix août mil neuf cent quinze et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Souscription du capital

Le capital social a été souscrit comme suit:

1) La société COMPTAFISC, préqualifiée	50 actions
2) La société AD FIDUCIAIRE, préqualifiée	50 actions
Total:	100 actions

Le capital a été entièrement libéré de sorte que la somme de trente et un mille (31.000,-) Euros se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille quatre cents Euros (1.400,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualité qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un;

2.- Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Steve Stievenart, gérant de société, né à Abdeville (F), le 7 mai 1977, demeurant à L-2121 Luxembourg, 235, Val des Bons Malades, app. 3.3.

b) La société anonyme COMPTAFISC S.A., préqualifiée.

c) La société anonyme AD FIDUCIAIRE S.A., préqualifiée.

3.- Est appelée aux fonctions de commissaire:

La société CONCORD INTERNATIONAL MARKETING, S.à r.l., (R. C. B 50.577) avec siège social L-4751 Pétange, 165A, route de Longwy.

4.- Le siège social de la société est fixé à L-4751 Pétange, 165A, route de Longwy.

Est nommé administrateur-délégué: Monsieur Steve Stievenart, préqualifié.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. d'Huart, T. Beckerich, A. Da Fonte.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 8 juillet 2003, vol. 890, fol. 11, case 5. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 9 juillet 2003.

G. d'Huart.

(046553.3/207/97) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2003.

AQUA-REND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 7, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 26.567.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg, le 2 juillet 2003

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

1. de ratifier les distributions de dividendes opérées sur les actions de distribution au cours de l'exercice social clôturé au 31 mars 2003,

2. d'acter la démission de Messieurs Pierre-Paul de Schrevel et Geert de Bruyne de leur poste d'administrateur,

3. de réélire Messieurs Eric Nols, Vincent Scarfo, Vincent Planche et Alain Léonard en qualité d'administrateur pour un terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2004,

4. de réélire KPMG AUDIT LUXEMBOURG en qualité de Réviseur d'Entreprises pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2004.

Luxembourg, le 31 juillet 2003.

Pour AQUA-REND

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent domiciliataire

J.-M. Gelhay / M. Vermeersch

Directeur / Fondé de Pourvoir

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2003, réf. LSO-AH00806. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(047116.3/034/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2003.

BLUE CHIP SELECTION, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 7, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 71.119.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg, le 25 juin 2003

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

1. de reporter le résultat de l'exercice social clôturé au 28 février 2003,
2. de ratifier la cooptation de Monsieur Donald Villeneuve en qualité d'administrateur, en remplacement de Monsieur Christopher Misson, administrateur démissionnaire,
3. de réélire Messieurs Michel Y. de Beaumont, Erik Loudon, Kurt Vogelsang, Laurent Philippe, Jean-Michel Gelhay, Donald Villeneuve et Madame Susan Cox en qualité d'administrateur pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2004,
4. de réélire DELOITTE & TOUCHE - Luxembourg en qualité de Réviseur d'Entreprises pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2004.

Luxembourg, le 31 juillet 2003.

*Pour BLUE CHIP SELECTION***BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.***Agent Domiciliataire*

J.-M. Gelhay / M. Vermeersch

Directeur / Fondée de Pourvoir

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2003, réf. LSO-AH00810. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(047135.3/034/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2003.

INTERSTYLE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 40.556.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires qui s'est tenue le 30 juillet 2003

A l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de INTERSTYLE HOLDING S.A. («la société»), il a été décidé comme suit:

- d'accepter la démission de:

Monsieur Omar Scafuro, ayant son domicile professionnel au 11, boulevard de la Plaine, B-1050 Bruxelles, de sa fonction d'Administrateur et d'Administrateur-Délégué de la société et ce avec effet immédiat;

- de nommer:

Monsieur Angelo Raffaele Votino, ayant son domicile professionnel Zona Industriale, I-86090 Pattoranello di Molise (Isernia),

en qualité d'Administrateur de la société et ce avec effet immédiat, sa fonction expirant à l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui se tiendra en l'année 2004;

- d'autoriser le Conseil d'Administration à déléguer la gestion journalière ainsi que la représentation de la société à Monsieur Michele D'Antuono qui pourra engager la société par sa seule signature, en remplacement de Monsieur Omar Scafuro;

- de constater que le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

M. Michele D'Antuono, Administrateur-Délégué;

M. Franco Orlandi;

M. Angelo Raffaele Votino

leur fonction expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui se tiendra en l'année 2004.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2003, réf. LSO-AH01452. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration qui s'est tenu le 30 juillet 2003

Au Conseil d'Administration de INTERSTYLE HOLDING S.A. («la Société»), il a été décidé comme suit:

- sur base de l'autorisation préalable donnée par l'Assemblée Générale Extraordinaire, de déléguer la gestion journalière ainsi que la représentation de la société à Monsieur Michele D'Antuono, ayant son domicile professionnel au 18, rue de l'Eau à L-1449 Luxembourg, qui pourra engager la société par sa seule signature et de le nommer administrateur-délégué.

Luxembourg, le 5 août 2003.

INTERSTYLE HOLDING S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2003, réf. LSO-AH01453. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(047549.3/000/38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2003.

JEERADO HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 55, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 61.998.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 24 juillet 2003 que:

- Madame Carine Bittler, Monsieur Yves Schmit, Maître André Harpes ont été nommés Administrateurs, en remplacement de Madame Mireille Gehlen, Messieurs René Schmitter, et Rodolphe Gerbes, Administrateurs démissionnaires.
- La société COMPTABILUX S.A. a été nommée Commissaire aux Comptes en remplacement de la société FIDUCIAIRE EVERARD & KLEIN, S.à r.l., Commissaire aux comptes démissionnaire.
- L'adresse du siège social a été transférée au 55, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Luxembourg, le 25 juillet 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2003, réf. LSO-AH00062. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(047194.3/802/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2003.

CDP CAPITAL-EUROMEZZ, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 82.263.

—
Assemblée Générale Annuelle

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social en date du 17 juillet 2003, du rapport des Gérants de la société CDP CAPITAL-EUROMEZZ, S.à r.l., que l'actionnaire unique a pris les décisions suivantes pour les comptes annuels au 31 décembre 2002.

1) Décharge accordée aux Gérants pour l'année 31 décembre 2002:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

M. Louis Lavoie

M. Normand Provost

2) Election des nouveaux Gérants pour une durée illimitée:

MANCOR (LUXEMBOURG) S.A.

M. Louis Lavoie

M. Normand Provost

3) Du profit qui s'élève à EUR 147.485,37 un montant de EUR 7.374,27 est affecté à la réserve légale. Le reste du profit est reporté.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CDP CAPITAL-EUROMEZZ, S.à r.l.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Gérant

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2003, réf. LSO-AH00527. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(047480.3/683/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2003.

WARDIM S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 28.594.

—
Avec effet au 31 mars 2003, la société UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., société à responsabilité limitée ayant son siège social au 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, a été nommée par voie de cooptation aux fonctions d'administrateur en remplacement de Madame Isabelle Wieme, administrateur démissionnaire.

Avec effet au 31 mars 2003, le siège social a été transféré au 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2003.

Pour WARDIM S.A.

G. Fasbender

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2003, réf. LSO-AH00386. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(047578.3/029/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2003.

NAHUKO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 79.555.

Assemblée Générale Annuelle

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social en date du 24 juillet 2003, du rapport et de la décision du Conseil d'Administration de la société NAHUKO S.A. que les actionnaires et administrateurs, à l'unanimité des voix, ont pris les décisions suivantes pour les comptes annuels de 2002.

1) Décharge accordée aux administrateurs pour l'année 2002:

MANCOR (LUXEMBOURG) S.A., MUTUA (LUXEMBOURG) S.A., FIDES (LUXEMBOURG) S.A.

Décharge accordée à l'administrateur-délégué pour l'année 2002:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Décharge accordée au Commissaire aux Comptes pour l'année 2002:

EURAUDIT, S.à r.l.

2) Election des nouveaux administrateurs pour une durée de 6 ans à compter de la présente Assemblée Générale Annuelle tenue en date du 24 juillet 2003:

MANCOR (LUXEMBOURG) S.A., MUTUA (LUXEMBOURG) S.A., FIDES (LUXEMBOURG) S.A.

Le conseil d'administration a élu MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. en tant qu'administrateur-délégué de la société sur autorisation des actionnaires pour une durée de 6 ans.

Election de EURAUDIT, S.à r.l., en tant que Commissaire aux Comptes pour une durée de 6 ans à compter de la présente Assemblée Générale Annuelle tenue en date du 24 juillet 2003.

3) La perte qui s'élève à EUR 3.143,40 est reportée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NAHUKO S.A.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Administrateur-Délégué

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2003, réf. LSO-AH00545. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(047501.3/683/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2003.

BOBRA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 69.345.

Assemblée Générale Annuelle

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social en date du 21 juillet 2003, du rapport et de la décision du Conseil d'Administration de la société BOBRA HOLDING S.A. que les actionnaires et administrateurs, à l'unanimité des voix, ont pris les décisions suivantes pour les comptes annuels de 2001.

1) Décharge accordée aux administrateurs pour l'année 2001:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., MUTUA (LUXEMBOURG) S.A., FIDES (LUXEMBOURG) S.A.

Décharge accordée à l'administrateur-délégué pour l'année 2001:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Décharge accordée au Commissaire aux Comptes pour l'année 2001:

EURAUDIT, S.à r.l.

2) Election des nouveaux administrateurs pour une durée de 6 ans à compter de la présente Assemblée Générale Annuelle tenue en date du 21 juillet 2003:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., MUTUA (LUXEMBOURG) S.A., FIDES (LUXEMBOURG) S.A.

Le conseil d'administration a élu MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. en tant qu'administrateur-délégué de la société sur autorisation des actionnaires pour une durée de 6 ans.

Election de EURAUDIT, S.à r.l., en tant que Commissaire aux Comptes pour une durée de 6 ans à compter de la présente Assemblée Générale Annuelle tenue en date du 21 juillet 2003.

3) La perte qui s'élève à EUR 10.207,- est reportée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BOBRA HOLDING S.A.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Administrateur-Délégué

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2003, réf. LSO-AH00547. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(047502.3/683/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2003.

GONELLA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 33.916.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 12 juin 2003 a ratifié la décision du Conseil d'Administration du 4 février 2002 de nommer aux fonctions d'administrateur Madame Isabelle Wieme en remplacement de Madame Judith Petitjean.

Puis cette Assemblée a ratifié la décision du Conseil d'Administration du 13 mai 2002 de nommer aux fonctions d'administrateur MONTEREY SERVICES S.A. en remplacement de Madame Francine Herkes.

Enfin cette Assemblée a ratifié la décision du Conseil d'Administration du 31 mars 2003 de nommer aux fonctions d'administrateur UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., en remplacement de Madame Isabelle Wieme.

Lors de cette même Assemblée, les mandats des administrateurs:

Monsieur Guy Fasbender, employé privé, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

MONTEREY SERVICES S.A., 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg,

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg,

ont été renouvelés et prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur l'exercice se terminant au 31 décembre 2001.

Le mandat du Commissaire aux comptes:

COMCOLUX S.A., 123, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg,

a été renouvelé et prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur l'exercice se terminant au 31 décembre 2001.

Luxembourg, le 12 juin 2003.

Pour GONELLA S.A.

G. Fasbender

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2003, réf. LSO-AH00390. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(047576.3/029/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2003.

CARDS INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 88.438.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 19 juin 2003 a ratifié la décision du Conseil d'administration de nommer aux fonctions d'administrateur MONTEREY SERVICES S.A., 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, en remplacement de Madame Elisa Amedeo. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2008.

Cette même Assemblée a appelé aux fonctions de Commissaire aux comptes, avec effet à l'exercice social commençant le 1^{er} janvier 2003, la FIDUCIAIRE INTERNATIONALE S.A., 6-12, rue du Fort Wallis, L-2016 Luxembourg, en remplacement de COMCOLUX S.A. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2008.

Luxembourg, le 19 juin 2003.

Pour CARDS INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A.

M. Dargaa

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2003, réf. LSO-AH00388. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(047577.3/029/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2003.

EXPLOR HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 14.653.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 12 juin 2003 a ratifié la décision du Conseil d'administration de nommer aux fonctions d'administrateur MONTEREY SERVICES S.A., 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, en remplacement de Madame Francine Herkes. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2005.

Luxembourg, le 12 juin 2003.

Pour EXPLOR HOLDING

G. Fasbender

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2003, réf. LSO-AH00383. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(047579.3/029/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2003.

LUBTRADING, G.m.b.H., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-6692 Moersdorf, 1A, Enneschter Flouer.

H. R. Luxemburg B 94.904.

STATUTEN

Im Jahre zweitausenddrei, den fünfundzwanzigsten Juli.

Vor dem unterzeichneten Notar Dr. Emile Schlessler, mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Ist erschienen:

Herr Hermann Sebastian Dörr, Diplomingenieur, wohnhaft in L-6692 Moersdorf, 1A, Enneschte Flouer.

Welcher Komparent erklärt, zwischen ihm und allen denjenigen welche im Nachhinein Anteilhaber werden könnten, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung luxemburgischen Rechts gründen zu wollen, welche den Bestimmungen des Gesetzes über Handels-gesellschaften und der vorliegenden Satzung unterliegt.

Art. 1. Der Gesellschaftsname lautet LUBTRADING, G.m.b.H.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist der Gross- und Einzelhandel mit Mineralölprodukten, Treibstoffen, Schmierstoffen und deren Derivaten, der Gross- und Einzelhandel mit Produkten die im Rahmen der Herstellung dieser Produkte verwendet werden.

Weiterer Zweck der Gesellschaft ist die Handelsvertretung von Unternehmen die vorstehend genannte Produkte herstellen und/oder vertreiben.

Die Gesellschaft kann Unternehmen gleicher oder ähnlicher Art übernehmen, vertreten und sich an solchen Unternehmen beteiligen; sie darf auch Zweigniederlassungen errichten.

Fernerhin ist es der Gesellschaft gestattet, sämtliche mobiliare und immobiliare Geschäfte auszuführen, die zur Vervollkommnung des Hauptgesellschaftszweckes dienlich sein können.

Desweiteren kann die Gesellschaft sich kapitalmässig oder auch sonstwie an in- und ausländischen Unternehmen beteiligen und diese Beteiligungen verwerten.

Generell ist es der Gesellschaft gestattet, ihre Tätigkeiten sowohl im Inland als auch im Ausland zu entfalten.

Art. 3. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer gegründet, vom heutigen Tage an gerechnet.

Sie kann durch Beschluss der Generalversammlung der Gesellschafter, welche mit der zur Änderung der Satzung erforderlichen Mehrheit beschliessen, aufgelöst werden.

Art. 4. Der Sitz der Gesellschaft ist in Moersdorf.

Der Firmensitz kann, durch Beschluss einer außerordentlichen Gesellschafterversammlung, an jeden anderen Ort des Grossherzogtums verlegt werden.

Es ist der Gesellschaft gestattet Büros, Zweigstellen und/oder Filialen sowohl im In- als auch im Ausland zu errichten.

Art. 5. Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-), eingeteilt in einhundert (100) Anteile zu je hundertfünfundzwanzig Euro (EUR 125,-).

Art. 6. Die Anteilübertragung an Drittpersonen kann nur mit der Zustimmung aller Anteilhaber geschehen.

Bei Sterbefall können die Anteile ohne besondere Zustimmung an den überlebenden Ehepartner respektive den pflichtteilsberechtigten Erben übertragen werden. In jedem Fall sind die Bestimmungen des Artikels 189 des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 anwendbar.

Art. 7. Weder Tod, Verlust der Geschäftsfähigkeit, Konkurs noch Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters lösen die Gesellschaft auf.

Art. 8. Gläubiger, Berechtigte oder Erben des alleinigen Gesellschafters, oder im Falle von mehreren Gesellschaftern eines Gesellschafters, können in keinem Fall Antrag auf Siegelanlegung am Gesellschaftseigentum oder an den Gesellschaftsunterlagen stellen.

Art. 9. Die Gesellschaft wird von einem oder mehreren Geschäftsführern geleitet, welche nicht Gesellschafter sein müssen und welche von dem einzigen Anteilhaber oder durch die Generalversammlung aller Anteilhaber, ernannt werden.

Der oder die Geschäftsführer sind jederzeit abrufbar.

Die jeweiligen Befugnisse des oder der Geschäftsführer, sowie die Dauer deren Mandats werden bei ihrer Ernennung festgelegt.

Die Gesellschaft wird rechtsgültig verpflichtet durch die Unterzeichnung des oder der Geschäftsführer.

Es ist dem oder den Geschäftsführern erlaubt Vollmachten auszustellen.

Art. 10. Bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft gehen die Geschäftsführer keine persönlichen Verpflichtungen ein. Als Beauftragte sind sie nur für die Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

Art. 11. Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt, ganz gleich wieviele Anteile er hat. Er kann soviele Stimmen abgeben wie er Anteile innehat. Jeder Gesellschafter kann sich regelmässig bei der Generalversammlung auf Grund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

Art. 12. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember eines jeden Jahres.

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am einunddreissigsten Dezember zweitausenddrei.

Art. 13. Am einunddreissigsten Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen und die Geschäftsführer erstellen den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst Gewinn- und Verlustrechnung.

Art. 14. Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz, während der Geschäftszeit, Einsicht in die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

Art. 15. Der nach Abzug der Kosten, Abschreibungen und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar.

Fünf Prozent dieses Gewinnes werden der gesetzlichen Reserve zugeführt bis diese zehn Prozent des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Art. 16. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren, von dem einzigen Anteilhaber oder von der Generalversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt.

Der einzige Anteilhaber oder die Generalversammlung legen deren Befugnisse und Bezüge fest.

Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweist der Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen. Der amtierende Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 183 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Zeichnung der Anteile

Die Anteile wurden vollständig und in bar von dem einzigen Anteilhaber einbezahlt, so dass die Summe von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) der Gesellschaft zur Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen und von diesem ausdrücklich bestätigt wurde.

Kosten

Die Kosten und Gebühren, welcher Form es auch sein mögen, die zur Gründung der Gesellschaft zu ihrer Last sind, werden auf tausend Euro (EUR 1.000,-) abgeschätzt.

Beschlüsse

Und sofort nach der Gründung der Gesellschaft hat der Anteilhaber, welcher das gesamte Kapital vertritt, folgende Beschlüsse gefasst:

1. Die Zahl der Geschäftsführer wird auf eins festgesetzt.

Geschäftsführer für unbestimmte Dauer wird Herr Hermann Sebastian Dörr, vorbenannt.

Der Geschäftsführer hat die weitgehendsten Befugnisse die Gesellschaft rechtskräftig durch seine Unterschrift zu verpflichten.

2. Die Adresse der Gesellschaft ist in L-6692 Moersdorf, 1A, Enneschte Flourer.

Worüber Urkunde, aufgenommen wurde in Luxemburg, datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, hat derselbe mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: H.S. Dörr, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2003, vol. 18CS, fol. 27, case 5. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf stempelfreiem, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg, den 4. August 2003.

E. Schlessler.

(046260.3/227/100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2003.

FILA LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 94.195.

Assemblée Générale Ordinaire

Il résulte de la décision d'actionnaire unique lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 4 juin 2003 que:

1) La démission de M. Paul van Baarle en tant que Gérant de la société est acceptée.

2) Décharge est accordée à:

Monsieur Paul van Baarle.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FILA LUXEMBOURG, S.à r.l.

R.-J. Schol / SPORT BRANDS INTERNATIONAL LTD

Manager - B / Manager - A

- / Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2003, réf. LSO-AH00564. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(047561.3/683/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2003.

BONDINVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 53.986.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2003, réf. LSO-AG07807, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(047424.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2003.

MBE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8069 Bertrange, 19, rue de l'Industrie.
R. C. Luxembourg B 94.919.

STATUTS

L'an deux mille trois, le vingt-cinq juillet.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Ont comparu:

- 1.- AUDICO INTERNATIONAL S.A., avec siège social à L-8064 Bertrange, 1, cité Millewee, représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Lucien Voet, expert-comptable, demeurant à L-8064 Bertrange, 1, cité Millewee,
 - 2.- SCOTMARSH FOUNDATION LLC, société de droit de l'Etat américain de Maryland (Etats-Unis d'Amérique), avec siège social à 21201 Baltimore, Maryland, 254 West Chase Street, représentée par son administrateur, Monsieur Lucien Voet, prénommé,
- Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de MBE S.A.

Le siège social est établi à Bertrange.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet l'impression et le graphisme dans le domaine de l'imprimerie ainsi que la composition de brochures.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), divisé en mille (1.000) actions de trente et un euros (EUR 31,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation de capital, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La société se trouve engagée, à l'égard des tiers, soit par la signature collective de deux administrateurs, dont l'administrateur-délégué qui dispose d'un droit de co-signature obligatoire, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

Art. 6. Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique, étant ad-

mis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Pour la première fois l'assemblée générale consécutive à la constitution de la société peut procéder à la nomination d'un administrateur-délégué.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui-même pour finir le trente et un décembre deux mille trois.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le quatorze mai de chaque année à 10.00 heures, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 12. La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparantes préqualifiées déclarent souscrire les actions comme suit:

1.- AUDICO INTERNATIONAL S.A., prénommée, cinq cents actions	500
2.- SCOTMARSH FOUNDATION LLC, prénommée, cinq cents actions	500
Total: mille actions	1.000

Les actions ont été partiellement libérées, de sorte que la somme de dix mille euros (EUR 10.000,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, la preuve en ayant été rapportée au notaire qui le constate.

Constatation

Le notaire soussigné a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoqués, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs:

a) SCOTMARSH FOUNDATION LLC, avec siège social à 21201 Baltimore, Maryland (Etats-Unis d'Amérique), 254 West Chase Street,

b) AUDICO INTERNATIONAL S.A., société anonyme, avec siège social à L-8064 Bertrange, 1, cité Millewee,

c) MAYA INVEST LTD, avec siège social à JE48TS Saint-Héliier (Jersey), 4, Broad Street.

Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille huit.

2.- Le nombre des commissaires est fixé à un.

Est nommée commissaire aux comptes:
LUX-AUDIT RÉVISION, S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 257, route d'Esch.

Le mandat du commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille huit.

3.- Est nommée administrateur-délégué:

AUDICO INTERNATIONAL S.A., prénommée.

4.- Le siège social est établi à L-8069 Bertrange, 19, rue de l'Industrie.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. Voet, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2003, vol. 18CS, fol. 27, case 6. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 2003.

E. Schlessler.

(046378.3/227/128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2003.

LUCILLE SIGMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 83.113.

Assemblée Générale Annuelle

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social en date du 24 juillet 2003, du rapport et de la décision du Conseil d'Administration de la société LUCILLE SIGMA S.A. que les actionnaires et administrateurs, à l'unanimité des voix, ont pris les décisions suivantes pour les comptes annuels au 31 décembre 2002.

1) Décharge accordée aux administrateurs pour l'année 2002:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

MUTUA (LUXEMBOURG) S.A.

FIDES (LUXEMBOURG) S.A.

Décharge accordée à l'administrateur-délégué pour l'année 2002:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Décharge accordée au Commissaire aux Comptes pour l'année 2002:

ERNST & YOUNG

2) Du profit qui s'élève à USD 24.179,89 un montant de USD 1.209,00 est affecté à la réserve légale. Le reste du profit est reporté.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUCILLE SIGMA S.A.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Administrateur-Délégué

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2003, réf. LSO-AH00549. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(047504.3/683/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2003.

OPTIMETRA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 32.448.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 26 juin 2003 a appelé aux fonctions d'administrateur MONTEREY SERVICES S.A., 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Edward Bruin. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2007.

Cette même Assemblée a appelé aux fonctions de Commissaire aux comptes FIDUCIAIRE INTERNATIONALE S.A., 6-12, rue du Fort Wallis, L-2016 Luxembourg, en remplacement de COMCOLUX S.A.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2004.

Luxembourg, le 26 juin 2003.

Pour OPTIMETRA S.A.

M.-J. Reyter

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2003, réf. LSO-AH00362. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(047588.3/029/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2003.

LUCILLE 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 82.899.

Assemblée Générale Annuelle

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social en date du 23 juillet 2003, du rapport et de la décision du Conseil d'Administration de la société LUCILLE 1 S.A. que les actionnaires et administrateurs, à l'unanimité des voix, ont pris les décisions suivantes pour les comptes annuels au 31 décembre 2002.

1) Décharge accordée aux administrateurs pour l'année au 31 décembre 2002:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

MUTUA (LUXEMBOURG) S.A.

FIDES (LUXEMBOURG) S.A.

Décharge accordée à l'administrateur-délégué pour l'année au 31 décembre 2002:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Décharge accordée au Commissaire aux Comptes pour l'année au 31 décembre 2002:

ERNST & YOUNG

2) Du profit qui s'élève à USD 29.038,69 un montant de USD 1.451,93 est affecté à la réserve légale. Le reste du profit est reporté.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUCILLE 1 S.A.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Administrateur-Délégué

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2003, réf. LSO-AH00553. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(047505.3//27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2003.

PATRIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8069 Bertrange, 19, rue de l'Industrie.
R. C. Luxembourg B 68.138.

L'an deux mille trois, le vingt-cinq juillet.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PATRIS S.A., avec siège social à L-8069 Bertrange, 19, rue de l'Industrie, constituée suivant acte reçu par le notaire Edmond Schroeder, alors de résidence à Mersch, en date du 22 décembre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 235 du 3 avril 1999, modifiée suivant acte reçu par le notaire Aloyse Biel, de résidence à Capellen, en date du 14 janvier 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 774 du 22 mai 2002, modifiée suivant acte reçu par le prédit notaire Biel, en date du 24 janvier 2003, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 68.138.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Lucien Voet, expert-comptable, demeurant à Bertrange, qui désigne comme secrétaire Madame Murielle Amrein, employée privée, demeurant à D-Klausen.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Nicole Bley, employée privée, demeurant à Cruchten.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Augmentation du capital social à concurrence de deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000,-), pour le porter de son montant actuel de un million cinquante-cinq mille deux cent cinquante euros (EUR 1.055.250,-) à un million trois cent cinq mille deux cent cinquante euros (EUR 1.305.250,-) par apport en espèces, par la création et l'émission de deux cent cinquante (250) actions nouvelles, sans désignation de valeur nominale, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

2. Modification subséquente du premier alinéa de l'article trois des statuts.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ensuite, l'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000,-), pour le porter de son montant actuel de un million cinquante-cinq mille deux cent cinquante euros (EUR 1.055.250,-) à un million trois cent cinq mille deux cent cinquante euros (EUR 1.305.250,-), par la création et l'émission de deux cent cinquante (250) actions nouvelles, sans désignation de valeur nominale, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

L'assemblée générale décide d'admettre à la souscription de l'augmentation de capital ci-avant décidée les actionnaires existants au prorata de leur participation actuelle dans le capital social.

Toutes les actions nouvelles ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire.

Deuxième résolution

Comme conséquence de ce qui précède, l'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article trois des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3. premier alinéa.** Le capital social est fixé à un million trois cent cinq mille deux cent cinquante euros (EUR 1.305.250,-), représenté par trente-quatre mille neuf cent cinquante (34.950) actions sans désignation de valeur nominale.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à la somme de quatre mille euros (EUR 4.000,-).

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: L. Voet, M. Amrein, N. Bley, E. Schlessner.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2003, vol. 139S, fol. 93, case 8. – Reçu 2.500 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 2003.

E. Schlessner.

(046198.3/227/69) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2003.

VF LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue J. Hackin.

R. C. Luxembourg B 73.873.

Assemblée Générale Annuelle

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social en date du 15 juillet 2003, du rapport et de la décision du Gérant de la société VF LUXEMBOURG, S.à r.l., que l'actionnaire, a pris les décisions suivantes pour les comptes annuels au 31 décembre 2000.

1) Décharge accordée aux Gérants pour l'année au 31 décembre 2000:

M. Richard Lipinski

M. Robert Simon

M. Robert Jan Schol

2) Election des nouveaux Gérants:

M. Richard Lipinski

M. Robert Simon

M. Robert Jan Schol

pour une durée indéterminée.

3) La perte qui s'élève à EUR 7.629,00 est reportée.

4) Il a été décidé de continuer les activités de la société après la perte de plus de 50 % du capital.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VF LUXEMBOURG, S.à r.l.

R. Jan Schol

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2003, réf. LSO-AH00555. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(047506.3/683/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2003.

MEDIOLUX HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 15.506.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 13 juin 2003 a ratifié la décision du Conseil d'administration de nommer aux fonctions d'administrateur MONTEREY SERVICES S.A., 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, en remplacement de Madame Francine Herkes. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2006.

Luxembourg, le 13 juin 2003.
Pour *MEDIOLUX HOLDING*
J. Claeys
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2003, réf. LSO-AH00378. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(047581.3/029/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2003.

L.S.Z. S.A., LËTZEBUERGER SËCHERHEETS ZENTER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8411 Steinfort, 1, rue de la Carrière.
R. C. Luxembourg B 94.935.

STATUTS

L'an deux mille trois, le quatre juillet.

Par-devant Maître Camille Mines, notaire de résidence à Capellen.

Ont comparu:

- 1) Monsieur Cliff Delvaux, contrôleur, né le 27 juillet 1982 à Luxembourg, demeurant à L-8411 Steinfort, 1, rue de la Carrière,
- 2) Madame Suzanne Schimberg, secrétaire, née le 30 janvier 1948 à Differdange, demeurant à L-4064 Esch-sur-Alzette, 18, boulevard Hubert Clément,
- 3) Monsieur Pierre Mangen, indépendant, né le 19 septembre 1947 à Steinfort, demeurant à L-8411 Steinfort, 1, rue de la Carrière.

Ces comparants ont requis le notaire instrumentant d'acter comme suit les statuts d'une société anonyme qu'ils constituent entre eux:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendront dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de LËTZEBUERGER SËCHERHEETS ZENTER S.A., en abrégé L.S.Z. S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Steinfort.

Il pourra être transféré par simple décision du Conseil d'Administration à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg.

Par simple décision du Conseil d'Administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la vente et l'entretien de matériel de protection contre l'incendie et de sécurité, l'organisation de séminaires de maniement d'appareils de protection contre l'incendie et de protection respiratoire, la réalisation de plans d'évacuation et de plans d'intervention pompiers, audits et conseils sur la protection contre l'incendie ainsi que la prestation d'expertises pour la prévention des incendies.

En général, la société pourra faire toutes opérations ou transactions de nature à promouvoir et faciliter la réalisation ou l'extension de son objet social.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille Euros (EUR 31.000,-), représenté par cent actions (100) d'une valeur nominale de trois cent dix Euros (EUR 310,-) chacune.

Les actions ont été souscrites comme suit:

1) M. Pierre Mangen, préqualifié	60 actions
2) M. Cliff Delvaux, préqualifié	20 actions
3) Mme Suzanne Schimberg, préqualifiée	20 actions
Total:	100 actions

Les actions de la société ont été entièrement libérées en espèces par les associés, de sorte que le montant de trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) est dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et les conditions que la loi permet, racheter ses propres actions.

Toute action est indivisible, la société ne reconnaît, quant à l'exercice des droits accordés aux actionnaires, qu'un seul propriétaire pour chaque titre.

Si le même titre appartient à plusieurs personnes, la société peut suspendre l'exercice des droits y afférents jusqu'à ce qu'une seule d'entre elles soit désignée comme étant à son égard propriétaire du titre.

Les actions de la société sont cessibles. Cependant si un actionnaire désire céder toutes ou partie de ses actions, il doit les offrir préférentiellement aux autres actionnaires, par lettre recommandée, proportionnellement à leur participation dans le capital de la société. La valeur des actions sera calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales. En cas de désaccord sur le prix de cession, celui-ci sera fixé par un expert désigné par le ou les actionnaires qui entendent céder les actions et le ou les actionnaires qui entendent acquérir les actions. Au cas où les actionnaires ci-dessus désignés ne s'entendent pas pour nommer un expert, celui-ci sera désigné par le Président du Tribunal de commerce de Luxembourg.

Les actionnaires qui n'auront pas répondu dans un délai de trente (30) jours par lettre recommandée à l'offre décrite ci-dessus seront considérés comme ayant renoncé à leur droit de préférence.

Art. 6. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social ou en tout autre endroit à préciser dans les convocations, le premier jeudi du mois de mai de chaque année à 20.00 heures, et pour la première fois en 2004.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 7. Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, soit par original, soit par télécopie, par télégramme ou par télex une autre personne comme mandataire.

Les décisions de l'assemblée générale des actionnaires sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés votants, sauf les majorités spéciales légalement requises.

Art. 8. Les assemblées des actionnaires seront convoquées par le conseil d'administration, à la suite d'un avis énonçant l'ordre du jour, et envoyé par lettre recommandée au moins huit jours avant l'assemblée à tout porteur d'actions nominatives à son adresse portée au registre des actionnaires. En présence d'actions au porteur les convocations sont faites par annonces insérées deux fois à huit jours d'intervalle au moins et huit jours avant l'assemblée, dans le Mémorial et dans un journal de Luxembourg.

Cependant, si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale, et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans avis de convocation ni publication préalable.

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, lesquels n'auront pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Les administrateurs seront élus par les actionnaires lors de l'assemblée générale annuelle pour une période qui ne pourra excéder six années, et resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus; toutefois, un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur deviendrait vacant à la suite de décès, de démission, de révocation ou autrement, les administrateurs restants pourront élire à la majorité des voix un administrateur pour remplir provisoirement les fonctions attachées au poste devenu vacant, jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

Art. 10. Le conseil d'administration se réunira sur convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans la convocation.

Le conseil d'administration, s'il y a lieu, nommera des fondés de pouvoir de la Société.

Tout administrateur pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil d'administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signé(s) par tous les membres du conseil d'administration sans exception. La date d'une telle décision sera la date de la première signature.

Art. 11. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration seront signés par l'administrateur qui aura assumé la présidence.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le secrétaire (s'il y en a) ou par deux administrateurs.

Art. 12. Le conseil d'administration peut nommer un ou plusieurs administrateur(s)-délégué(s) qui aura (auront) pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière et qui représentera (représenteront) la société en justice.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature conjointe de deux administrateurs, ou par la seule signature de l'administrateur délégué ou de toute autre personne à qui des pouvoirs de signature auront été spécialement délégués par le conseil d'administration avec l'autorisation de l'assemblée générale.

Art. 14. Les opérations de la Société, comprenant notamment la tenue de sa comptabilité, les questions fiscales et l'établissement de toutes déclarations d'impôt ou autres déclarations prévues par la loi luxembourgeoise, seront surveillées par un commissaire. Le commissaire sera élu par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période prenant fin le jour de la prochaine assemblée générale des actionnaires et jusqu'à l'élection de son successeur. Le commissaire restera en fonction jusqu'à sa réélection ou l'élection de son successeur.

Le commissaire en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée des actionnaires.

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier et se terminera le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve prévue par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social tel qu'il est prévu à l'article cinq des statuts ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration peut décider de payer des dividendes intérimaires selon les conditions et les restrictions prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales.

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) et qui seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 18. Les présents statuts pourront être modifiés en temps et lieu qu'il appartiendra par une assemblée générale extraordinaire des actionnaires soumise aux conditions de quorum et de majorité requises par l'article 67-1 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales telle qu'elle a été modifiée.

Art. 19. Pour toutes matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales telle qu'elle a été modifiée.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2003.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement, et qu'en outre ces conditions sont conformes aux prescriptions de l'article 27 de cette même loi.

En outre, les comparants ont été informés que la société ne pourra passer des actes de commerce qu'après avoir obtenu les autorisations administratives y relatives.

Ils reconnaissent avoir reçu du notaire une note résumant les règles et conditions fondamentales relatives à l'octroi d'une autorisation d'établissement, note que le Ministère des Classes Moyennes a fait parvenir à la Chambre des Notaires en date du 16 mai 2001.

Loi anti-blanchiment

En application de la loi du 11 août 1998, les comparants déclarent connaître le bénéficiaire réel de cette opération et ils déclarent en plus que les fonds ne proviennent ni du trafic de stupéfiants, ni d'aucune des infractions visées à l'article 506-1 du code pénal luxembourgeois.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que se soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est approximativement estimé à la somme de mille cinq cents Euros (EUR 1.500,-).

Assemblée constitutive

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois.
2. Le nombre des commissaires est fixé à un.
3. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs pour une durée de six années:
 - 1) Monsieur Cliff Delvaux, contrôleur, né le 27 juillet 1982 à Luxembourg, demeurant à L-8411 Steinfort, 1, rue de la Carrière, vice président du conseil d'administration,
 - 2) Madame Suzanne Schimberg, secrétaire, née le 30 janvier 1948 à Differdange, demeurant à L-4064 Esch-sur-Alzette, 18, boulevard Hubert Clément,
 - 3) Monsieur Pierre Mangen, indépendant, né le 19 septembre 1947 à Steinfort, demeurant à L-8411 Steinfort, 1, rue de la Carrière.
4. Est appelé aux fonctions de commissaire pour une durée de six ans:

Monsieur Roland Delvaux, directeur de société, né le 21 février 1955 à Differdange, demeurant à L-8378 Kleinbettingen, 5, rue du Chemin de Fer.
5. Le siège social est fixé à L-8411 Steinfort, 1, rue de la Carrière.

6. Madame Suzanne Schimberg, préqualifiée, est nommée administrateur-directeur avec pouvoir d'engager la société par sa signature individuelle et obligatoire pour tous les actes de gestion journalière.

Pour les actes de dispositions, la société ne sera valablement engagée que par les signatures conjointes de l'administrateur-directeur et d'un autre administrateur.

Les frais et honoraires en relation avec le présent acte sont à la charge de la société, les fondateurs en étant débiteurs solidaires.

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentant, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, qui se sont fait connaître du notaire par leurs nom, prénom usuel et résidence, lesdits comparants ont signé ensemble avec Nous, notaire, la présente minute, après s'être identifié au moyen de leurs cartes d'identité.

Signé: C. Delvaux, S. Schimberg, P. Mangen, C. Mines.

Enregistré à Capellen, le 8 juillet 2003, vol. 427, fol. 31, case 8. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 4 août 2003.

C. Mines.

(046768.3/225/185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2003.

SPANIMMO, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 28.692.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 12 mai 2003 a ratifié la décision du Conseil d'Administration du 13 mai 2002 de nommer aux fonctions d'administrateur MONTEREY SERVICES S.A. en remplacement de Madame Francine Herkes.

Puis cette Assemblée a ratifié la décision du Conseil d'Administration du 31 mars 2003 de nommer aux fonctions d'administrateur UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l. en remplacement de Madame Isabelle Wieme.

Lors de cette même Assemblée, les mandats des administrateurs:

Monsieur Guy Fasbender, employé privé, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

MONTEREY SERVICES S.A., 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg,

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg,

ont été renouvelés et prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur l'exercice se terminant au 30 septembre 2002.

Le mandat du Commissaire aux comptes:

COMCOLUX S.A., 123, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg,

a été renouvelé et prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur l'exercice se terminant au 30 septembre 2002.

Luxembourg, le 12 mai 2003.

Pour SPANIMMO S.A.

G. Fasbender

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2003, réf. LSO-AH00375. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(047582.3/029/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2003.

ROUSSILLON HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 32.724.

Avec effet au 31 mars 2003, la société UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., société à responsabilité limitée ayant son siège social au 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, a été nommée par voie de cooptation aux fonctions d'administrateur en remplacement de Madame Juliette Lorang, administrateur démissionnaire.

Avec effet au 31 mars 2003, le siège social a été transféré au 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Luxembourg, le 31 mars 2003.

Pour ROUSSILLON HOLDING S.A.

H. de Graaf

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2003, réf. LSO-AH00368. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(047585.3/029/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2003.

VF INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue J. Hackin.
R. C. Luxembourg B 79.198.

Assemblée Générale Annuelle

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social en date du 15 juillet 2003, du rapport et de la décision de la Gérance de la société VF INVESTMENTS, S.à r.l., que l'actionnaire unique a pris les décisions suivantes pour les comptes annuels au 31 décembre 2000:

1) Décharge accordée aux Gérants pour l'année au 31 décembre 2000:

M. Richard Lipinski;

M. Robert Simon;

M. Jaap Everwijn.

2) Election des nouveaux Gérants:

M. Richard Lipinski;

M. Robert Simon;

M. Robert Jan Schol

pour une durée indéterminée.

3) La perte qui s'élève à EUR 22.520,00 est reportée.

4) Il a été décidé de continuer les activités de la société après la perte de plus de 50 % du capital.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VF INVESTMENTS, S.à r.l.

R. Simon

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2003, réf. LSO-AH00557. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(047557.3/683/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2003.

NK GAMMA GLOBAL PROGRAM FOR QUALIFIED INVESTORS, Fonds Commun de Placement.

The liquidation of the Fund, effective on 9th April 2003, 11.00 p.m., was closed on 1st August 2003 by decision of the board of directors of TOTAL ALPHA INVESTMENT FUND MANAGEMENT COMPANY (the «Management Company») acting as Management Company to the Fund.

The Management Company has finalised and approved the liquidation procedure of the Fund.

All the liquidation proceeds have been paid to the shareholders entitled thereto and, accordingly, no amount has been deposited at the Caisse de Consignation in Luxembourg.

The documents and accounts of the Fund will remain deposited at the offices of NIKKO BANK (LUXEMBOURG) S.A., 112, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, for a period of five years.

The Board of Directors of

TOTAL ALPHA INVESTMENT FUND MANAGEMENT COMPANY

(04303/064/14)

ABN AMRO FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1855 Luxembourg, 46, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 47.072.

1. Funds Mergers

Shareholders of ABN AMRO FUNDS (the «Company») are hereby informed that further to the Extraordinary General Meeting («EGM») of shareholders of the following Funds of the Company - GLOBAL PROPERTY EQUITY FUND, GLOBAL EQUITY FUND, LATIN AMERICA BOND FUND, GLOBAL EMERGING MARKETS BOND FUND (USD), ITALY EQUITY FUND and EUROPE EQUITY FUND - which was held on September 3, 2003 the following resolutions on the agenda of the meeting have been passed:

- merger of the GLOBAL PROPERTY EQUITY FUND with the GLOBAL EQUITY FUND
- merger of the LATIN AMERICA BOND FUND with the GLOBAL EMERGING MARKETS BOND FUND (USD);
- merger of the ITALY EQUITY FUND with the EUROPE EQUITY FUND;
- allocation of the costs of the mergers to the absorbed Funds (i.e. GLOBAL PROPERTY EQUITY FUND, LATIN AMERICA BOND FUND, ITALY EQUITY FUND) proportionally to their net assets, on the first day following the EGM.

The mergers so voted will take place on October 3, 2003 (the «Merger Date»). As the result of the mergers, all the shares of any class issued in the absorbed Funds will be cancelled on Merger Date and in exchange of such shares, shareholders will be allocated shares of the same class in the relevant absorbing Funds according to an exchange ratio calculated and audited by the auditors of the Company on Merger Date.

Holders of bearer shares in the absorbed Funds may, for a period of three (3) months as from Merger Date, remit their certificates to ABN AMRO BANK (LUXEMBOURG) S.A., the Custodian and Paying Agent of the Company, in

order to apply for the delivery of new bearer shares certificates representing their new holdings in the absorbing Funds, in accordance with the exchange ratio indicated above.

The listing of shares in the absorbed Funds on the Luxembourg Stock Exchange will be discontinued as from Merger Date.

The attention of the shareholders in the absorbed Funds is further drawn on the respective investment policies and objectives of the absorbing Funds which are described in the current Prospectus of the Company, which may be obtained upon request at the registered office of the Company or on the web-site www.asset.abnamro.com in the section «Services Centre/Download Centre».

Shareholders of the absorbed Funds affected by the above adjustments may, upon express request, redeem their Shares free of any redemption fee or charges during one month as from the publication of this notice.

2. INTEREST GROWTH FUND EURO and INTEREST GROWTH FUND USD

Shareholders of the INTEREST GROWTH FUND EURO and the INTEREST GROWTH FUND USD of the Company are also informed that, in order to seek higher returns, it has been decided to widen the investment policy of such Funds allowing them to invest in short term transferable debt securities and interest bearing transferable securities denominated in other currencies than the one indicated in their name.

Thus, as from October 3, 2003, both Funds will be allowed to invest respectively in Euro and USD and other major currencies denominated securities. As a result of such change, the names of the Funds will be changed into respectively INTEREST GROWTH FUND (Euro) and INTEREST GROWTH FUND (USD), indicating the reference currency of the Funds in brackets.

The currency risk exposure arising from such change will be closely monitored and all investments not made in the reference currency of the relevant Fund will be hedged back, to a large extent, to either the Euro or the USD.

The Shareholders affected by these adjustments may, upon request, redeem their Shares free of any redemption fee or charges during one month as from the publication of this notice.

Luxembourg, September 3rd, 2003.
(04335/755/50)

The Board of Directors.

NK GAMMA FUTURES PROGRAM YEN, Fonds Commun de Placement.

The liquidation of the Fund, effective on 30th April 2003, 11.00 p.m., was closed on 1st August 2003 by decision of the board of directors of TOTAL ALPHA INVESTMENT FUND MANAGEMENT COMPANY (the «Management Company») acting as Management Company to the Fund.

The Management Company has finalised and approved the liquidation procedure of the Fund.

All the liquidation proceeds have been paid to the shareholders entitled thereto and, accordingly, no amount has been deposited at the Caisse de Consignation in Luxembourg.

The documents and accounts of the Fund will remain deposited at the offices of NIKKO BANK (LUXEMBOURG) S.A., 112, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, for a period of five years.

The Board of Directors of
TOTAL ALPHA INVESTMENT FUND MANAGEMENT COMPANY
(04304/064/14)

THE MC RUSSIAN MARKET FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 54.765.

Mesdames et Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

de notre Société, qui aura lieu le 25 septembre 2003 à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Nomination de M. Serge D'Orazio comme Administrateur supplémentaire.

Les décisions concernant l'ordre du jour ne requièrent aucun quorum. Elles seront prises à la majorité des 1/2 des actions présentes ou représentées à l'Assemblée. Chaque action donne droit à un vote. Tout actionnaire peut se faire représenter à l'Assemblée.

Afin de participer à l'Assemblée, les actionnaires sont priés de déposer leurs actions au porteur pour le 19 septembre 2003 au plus tard au siège de KREDIETBANK S.A. Luxembourgeoise 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg. Des procurations sont disponibles au siège social de la Sicav.

I (04340/755/17)

Le Conseil d'Administration.

UBS (LUX) INSTITUTIONAL FUND, Fonds Commun de Placement.

UBS BRINSON FUND MANAGEMENT COMPANY S.A., Management Company of the Investment Fund UBS (LUX) INSTITUTIONAL FUND has resolved to change the Management Regulations and the prospectus as follows:

I. Article 6 - Net Asset Value Calculations

The 1st paragraph will be amended to read as follows:

«The net asset value per unit of the individual subfunds is calculated by the Management Company at least twice a month (but in principle on every working day in Luxembourg) in accordance with the present Management Regulations and on the basis of closing prices.

In this connection, «working days» are regular bank working days (i.e. each day on which banks are open during the regular working hours) in Luxembourg with the exception of individual non-statutory public holidays in Luxembourg and/or customary holidays in countries with stock exchanges and markets upon which the valuation of more than half of the subfund's net assets is based.»

II. Article 7 - Suspension of the Net Asset Value Calculation

The 2nd paragraph will be replaced with the following text:

«one or more stock exchanges or markets in which the valuation of a major part of the net assets is based are closed on days that are not customary holidays or trading is suspended or when these stock exchanges and markets are exposed to limitations or temporary severe fluctuations;»

These changes will take effect on October 5, 2003.

Unitholders of the UBS (LUX) INSTITUTIONAL FUND who do not agree with the above changes concerning the different unit classes may redeem their units until October 4, 2003.

Redemptions of units are at any time free of charge.

The new Management Regulations as well as the new Sales Prospectus of UBS (LUX) INSTITUTIONAL FUND may be ordered free of charge at UBS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Luxembourg, August 28th, 2003.
(04336/755/27)

UBS BRINSON FUND MANAGEMENT COMPANY S.A.

DIEGO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 57.457.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 23 septembre 2003 à 14.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

I (03980/534/15)

Le Conseil d'Administration.

ROCKY MOUNTAINS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 16.204.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le lundi 15 septembre 2003 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration;
- Rapport du commissaire aux comptes;
- Approbation des comptes annuels au 30 juin 2003 et affectation des résultats;
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (04139/755/17)

Le Conseil d'Administration.

KOP MAEDER EGLI S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 30.981.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 22 septembre 2003 à 16.00 heures au siège de la société.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des bilan et compte de Profits et Pertes au 31 décembre 2002.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes.
5. Divers.

I (03984/520/15)

Le Conseil d'Administration.

SERAYA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 56.549.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 24 septembre 2003 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 juin 2003.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Divers.

I (04156/795/14)

Le Conseil d'Administration.

SOFORST S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 63.575.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 23 septembre 2003 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 30 avril 2002 et 2003.
3. Ratification de la cooptation de deux Administrateurs.
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

I (04157/795/16)

Le Conseil d'Administration.

FLAINE FINANCIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 73.426.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 23 septembre 2003 à 11.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. Délibération conformément à l'article 100.
- b. Divers.

I (04251/045/12)

Le Conseil d'Administration.

MARIA-DE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Gesellschaftssitz: Luxembourg, 23, avenue de Monterey.
R. C. Luxembourg B 18.585.

Die Aktieninhaber sind hiermit eingeladen, der

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG,

die am 22. September 2003 um 10.00 Uhr am Gesellschaftssitz, mit folgender Tagesordnung, stattfindet, beizuwohnen:

Tagesordnung:

1. Geschäftsbericht des Verwaltungsrats und Bericht des Kommissars
2. Billigung des Jahresabschlusses sowie der Ergebnisuweisung per 31. Dezember 2002.
3. Ratifizierung der Kooptierung eines Verwaltungsratsmitglieds.
4. Entlastung an Verwaltungsrat und Kommissar.
5. Verschiedenes.

I (04158/795/15)

Der Verwaltungsrat.

VALAMOUN S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 38.880.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le 22 septembre 2003 à 14.00 heures, au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardivité de la tenue de l'Assemblée Générale statutaire
5. Décharge à donner au commissaire aux comptes
6. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur
7. Nominations statutaires
8. Divers

I (04248/000/21)

Le Conseil d'Administration.

FLEMING FRONTIER FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 49.628.

Notice is hereby given that the

ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders (the «Meeting») of FLEMING FRONTIER FUND (the «Company») will be held on September 22, 2003 at 11.00 a.m. CET, at the registered office of the Company, as set out above, with the following agenda:

Agenda:

1. Presentation and approval of the Report of the Board of Directors for the accounting year ended April 30, 2003.
2. Presentation of the Report of the Auditors for the accounting year ended April 30, 2003.
3. Approval of the Financial Statements for the accounting year ended April 30, 2003.
4. Discharge of the Board of Directors in respect of their duties carried out for the year ended April 30, 2003.
5. Confirmation of the co-option by the Board of Directors of Mr Patrick Petitjean, in replacement of Mr Veit O Schuhen.
6. Election of Mr Iain OS Saunders, Mr James B Broderick, Mr André Elvinger, Mr Pierre Jaans and Mr Patrick Petitjean to serve as Directors of the Company until the next Annual General Meeting of Shareholders approving the Financial Statements for the accounting year ending on April 30, 2004.
7. Approval of Directors' Fees.
8. Re-election of DELOITTE & TOUCHE S.A., as Auditors until the next Annual General Meeting of Shareholders approving the Financial Statements for the accounting year ending on April 30, 2004.
9. Allocation of the results for the accounting year ended April 30, 2003.
10. Consideration of such other business as may properly come before the Meeting.

Voting

Resolutions on the agenda of the Meeting will require no quorum and will be taken at the majority of the votes expressed by the Shareholders present or represented at the Meeting.

Voting arrangements

Shareholders who cannot personally attend the Meeting are requested to use the prescribed form of proxy (available at the registered office of the Company or via the Internet site www.jpmorganfleming.com/extra) and return it no later than September 18, 2003 by close of business in Luxembourg at the registered office of the Company (Client Services Department, fax +352 3410 8000).

Holders of bearer shares who wish to attend the Meeting must deposit their bearer share certificates no later than September 18, 2003 by close of business with the following institution:

- JP MORGAN FLEMING ASSET MANAGEMENT (EUROPE), S.à r.l., European Bank & Business Center, 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

I (04187/755/37)

By order of the Board of Directors.

GOLF FINANCIAL INVESTMENT S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 45.574.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 7 octobre 2003 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 7 août 2003 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

I (04206/795/14)

Le Conseil d'Administration.

PATRIFAM S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 12-16, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 31.932.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le 22 septembre 2003 à 16.00 heures, à Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et des rapports du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1999, au 31 décembre 2000 et au 31 décembre 2001
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs pour les exercices écoulés et pour la tardivité de la tenue des Assemblées Générales statutaires
5. Décharge à donner au commissaire aux comptes
6. Nominations statutaires
7. Transfert du siège social
8. Divers

I (04249/000/21)

Le Conseil d'Administration.

REGATE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 47.440.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le 22 septembre 2003 à 16.00 heures, au siège social 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes

2. Approbation des comptes annuels au 31 mars 2003
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardivité de la tenue de l'Assemblée Générale statutaire
5. Décharge à donner au commissaire aux comptes
6. Nominations statutaires
7. Divers

I (04250/000/20)

Le Conseil d'Administration.

SGBT ESPRIT 2002 S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 86.407.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra de manière extraordinaire le 25 septembre 2003 à 10.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. rapport du Conseil de Gérance sur l'exercice 2002;
- b. rapport du Conseil de Surveillance;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 6 avril 2003;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux Gérants et au Conseil de Surveillance;
- f. démission d'un membre du Conseil de Surveillance et cooptation de son remplaçant;
- g. divers.

I (04268/045/18)

Le Conseil de Gérance.

KIBO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 44.451.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 16 septembre 2003 à 11.00 heures, au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 juin 2003.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire.
4. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur et réélection des administrateurs et du commissaire.
5. Décharge spéciale à accorder à l'administrateur démissionnaire.
6. Divers.

II (03802/660/16)

Pour le Conseil d'Administration.

ELDFELL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 44.477.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 16 septembre 2003 à 17.00 heures, au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 juin 2003.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire.
4. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur et réélection des administrateurs et du commissaire.
5. Décharge spéciale à accorder à l'administrateur démissionnaire.
6. Divers.

II (03803/660/16)

Pour le Conseil d'Administration.

FORTUNA SELECT FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 88.201.

Les actionnaires sont invités à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 12 septembre 2003 à 14.30 heures, au siège social de la société, 69, route d'Esch, Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'entreprises
2. Approbation de l'état des actifs nets et de l'état des variations des actifs nets pour l'exercice clôturé au 30 avril 2003; affectation des résultats
3. Décharge aux Administrateurs pour l'exercice clôturé au 30 avril 2003
4. Nominations statutaires
5. Divers

Aucun quorum n'est requis pour les points à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire et les décisions seront adoptées, si elles sont approuvées par la majorité des actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée.

II (03998/755/19)

Le Conseil d'Administration.

AXOR HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R. C. Luxembourg B 71.506.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

qui se tiendra au siège social de la société à Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo, le vendredi 12 septembre 2003 à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2002;
2. Examen et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002;
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
4. Affectation des résultats;
5. Nominations statutaires;
6. Décisions à prendre en application de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales;
7. Divers.

II (04109/546/19)

Le Conseil d'Administration.

WORLD INVESTMENT OPPORTUNITIES FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 68.606.

As the first Extraordinary General Meeting held on August 13, 2003 could not validly deliberate for lack of quorum, the Shareholders of WORLD INVESTMENT OPPORTUNITIES FUNDS, (hereinafter the «Company») are kindly convened to attend the

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of the Company which will take place at the offices of DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg on September 19, 2003, at 2.30 p.m. to deliberate and vote on the following:

Agenda:

- A. Amendment of the paragraph 6 of article 5 of the articles of incorporation;
- B. Amendment of the last paragraph of article 17 of the articles of incorporation;
- C. Amendment of article 23 of the articles of incorporation by insertion of a new item and subsequent redenomination of item F into item G.

Shareholders are kindly advised that at this second Extraordinary General Meeting no quorum is required, and the passing of resolutions requires the consent of two-thirds of the shares present or represented at the Meeting.

The full text of the proposed amendments of the articles of incorporation and proxy forms are available at the registered office of the Company. Duly signed proxy form should be received at the latest on September 12, 2003 at DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg.

II (04132/584/22)

The Board of Directors.

OGOUE HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 74.937.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

qui se tiendra au siège social de la société à Luxembourg, 24-28, rue Goethe, le vendredi 12 septembre 2003 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2002;
2. Examen et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002;
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
4. Affectation des résultats;
5. Nominations statutaires;
6. Divers.

II (04110/546/18)

Le Conseil d'Administration.

ARTMARKT HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 69.026.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 12 septembre 2003 à 15.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 2001 et 2002.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Acceptation de la démission d'un Administrateur et nomination de son remplaçant.
5. Acceptation de la démission du commissaire aux comptes et nomination de son remplaçant.
6. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
7. Divers.

II (04194/696/18)

Le Conseil d'Administration.

COBRILUX S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 30.320.

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme COBRILUX S.A., sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi, 11 septembre 2003 à 14.30 heures au siège social de la société à Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 mars 2003.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

II (04264/000/15)

Le Conseil d'Administration.
